



Surveillance de la qualité des eaux de baignade de Saint-Philibert

Bilan de saison 2019

SAUR – Direction Régionale Morbihan
23bis, Rue de la Gare
56690 LANDEVANT



Ce document a été :

	Nom et fonction	Date
Rédigé par	Claveau Quentin -Stagiaire Chargé de Mission OMER	02/09/2019
Vérifié par	Delphine LE BARS : Responsable Performance Exploitation	20/09/2019



Table des matières

I.	Présentation générale	1
1.	Les zones de baignade	1
2.	Certification Démarche Qualité Eaux de Baignade.....	2
II.	Stratégie de surveillance	4
1.	Surveillance programmée.....	5
2.	Surveillance pluviométrique.....	6
3.	Prélèvements et analyses	6
a.	Prélèvements.....	6
b.	Méthode d'analyse	6
4.	Seuils et alertes	7
a.	Niveaux d'alertes.....	7
b.	Seuils d'alerte.....	9
5.	Communication des résultats	9
6.	Sondage sur les eaux de baignade.....	10
III.	Chiffres clés – Saison 2019	10
1.	Gestion active	10
2.	Comparaison des résultats d'analyses SAUR avec les années précédentes	11
3.	Recherche de pollutions exploratoires.....	11
4.	Surveillance ARS.....	12
5.	Fermetures de plages	13
IV.	Bilan par plage.....	13
1.	Kernevest.....	13
2.	Men Er Beleg.....	14
V.	Audit Démarche Qualité Eaux de Baignades (DQEB)	17
VI.	Conclusion.....	19



Table des Figures

Figure 1 : Carte du littoral de Saint-Philibert.....	1
Figure 2 : Classement 2015-2018 des sites de baignade de la commune de Saint-Philibert	2
Figure 3 : Logo de la certification <i>Démarche Qualité Eaux de Baignade</i>	3
Figure 4 : Schéma fonctionnel des paramètres de prise de décision	4
Figure 5 : Planning de surveillance programmée et officiel des sites de baignade de Saint-Philibert	5
Figure 6 : Evolution des résultats SAUR sur 4 ans.....	11
Figure 7 : Evolution des résultats ARS sur 4 ans	13
Figure 8 : Analyse des résultats en fonction de la période	15
Figure 9 : Analyse des résultats en fonction de la pluviométrie.....	16
Figure 10 : Analyse des résultats en fonction l'heure de prélèvement	16
Figure 11 : Analyse des résultats en fonction du coefficient de marée	17
Figure 12 : Plan d'action de la commune de Saint-Philibert suite à l'audit 2019 (extrait)	19

Table des tableaux

Tableau I : Classification des résultats PCR ou Biorad®	9
Tableau II : Seuils de qualité réglementaire	9
Tableau III : Résultats par type d'intervention	10
Tableau IV : Evolution de la pluviométrie sur 4 ans.....	11
Tableau V : Résultats des analyses exploratoires sur 4 ans	12
Tableau VI : Résultats des analyses réglementaires.....	12
Tableau VII : Résultats ARS plage de Kernevest.....	14
Tableau VIII : Liste des événements sur la plage de Men er Beleg en 2019	14
Tableau IX : Résultats des analyses exploratoires.....	15



I. Présentation générale

1. Les zones de baignade

Présente sur la rive gauche de l'estuaire de la rivière de Crac'h, la commune de Saint-Philibert possède deux plages, celle de Kernevest et celle de Men Er Beleg. Elles sont entourées de part et d'autre de la rivière de Crac'h à l'Ouest et par la rivière de St Philibert à l'Est.



Figure 1 : Carte du littoral de Saint-Philibert

Durant la saison 2019, les zones de baignade de Kernevest et de Men Er Beleg ont été suivies via la gestion active des masses d'eaux côtières. Des analyses sont également programmées pour ces 2 plages par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) pendant la saison estivale, dans le cadre du suivi sanitaire officiel.

Les deux masses d'eau de Saint-Philibert sont d'excellente qualité selon le classement de l'agence Régionale de la Santé (directive 2006/7/CE en vigueur à partir de la saison 2013). Ce classement est stable depuis plus de 5 ans.



Figure 2 : Classement 2015-2018 des sites de baignade de la commune de Saint-Philibert

2. Certification Démarche Qualité Eaux de Baignade

La commune de Saint-Philibert est certifiée *Démarche Qualité Eaux de Baignade* depuis 2013. Cette certification valorise et encourage la mise en place d'un système de surveillance active des eaux de baignade. Cette certification informe en temps réel sur la qualité des eaux de baignade et garantit au public la volonté de la collectivité d'assurer leur protection sanitaire en appliquant une méthode de gestion des eaux de baignade.

Des outils de communication autour de cette démarche ont été mis en place sur la commune :

- Les panneaux d'information sur les plages ;
- Les pavillons *Démarche Qualité Eaux de Baignade* ;
- Une page internet, OMER Web, contenant les résultats d'analyses ;
- L'utilisation du logo au sein de la mairie ;
- La communication à travers la presse locale ; le bulletin municipal...
- Un sondage porté sur la *Démarche Qualité Eaux de Baignade*.
- Un panneau d'information situé en ville

Pour obtenir le certificat *Démarche Qualité Eaux de Baignade*, un organisme extérieur examine selon un référentiel national la robustesse du suivi dynamique de la qualité des eaux de baignade mis en place par la collectivité. Le cycle de certification se déroule en 3 ans :

- Année 1 : Audit de certification ou de renouvellement
- Année 2 : Audit de surveillance 1
- Année 3 : Audit de surveillance 2

L'année 2019 correspond à une année de renouvellement de la certification pour la commune de St Philibert. L'audit, réalisé par l'organisme de certification SGS le 26 juillet 2019 a permis de renouveler la certification de la commune de St Philibert pour 3 ans.



Le prochain audit sera un audit de surveillance qui aura notamment pour objectif de faire le point sur les actions mises en place par la collectivité pour améliorer son système de gestion des eaux de baignade, et ainsi répondre au mieux aux observations faites lors de l'audit précédent.



Figure 3 : Logo de la certification *Démarche Qualité Eaux de Baignade*



II. Stratégie de surveillance

La stratégie de surveillance et de gestion de la qualité des zones de baignade de la ville de Saint-Philibert repose sur l'étude de vulnérabilité réalisée lors des années 2007, 2008 et 2009. Cette étude a mis en évidence des sources de contamination potentielles, de même nature sur les 2 les zones de baignade de la commune de Saint-Philibert :

- ▶ Les eaux pluviales lors d'évènement pluvieux « intenses » et principalement après une période de temps sec ;
- ▶ Les rejets dits « accidentels » (camping-cars, plaisance, réseau d'assainissement...), par nature imprévisible.

Le système de surveillance permet d'appréhender chacun de ces risques en ajustant les observations, relevés et mesures *in situ* aux conditions observées ou prévisibles. Trois types de surveillance sont ainsi réalisés :

- ▶ Une surveillance régulière, programmée, dont la fréquence est adaptée en fonction du suivi sanitaire officiel (zones de baignade uniquement) ;
- ▶ Une surveillance spécifique et systématique lors de scénarios à risque liés à la pluviométrie, basée sur la pluviométrie mesurée de plus de 8 mm/24h.
- ▶ Une demande de la collectivité (contre-analyse d'une mauvaise analyse ARS, évènement particulier constaté...)

Le passage en situation d'alerte et/ou de crise repose sur des analyses de la concentration en germes indicateurs de contamination fécale exclusivement sur les zones de baignade. Ces analyses sont réalisées par une méthode rapide PCR-RT ou Impédancemétrie dans le but de connaître la qualité générale du milieu avant le pic quotidien de fréquentation des plages et le cas échéant, pour prendre des mesures de protection du public.

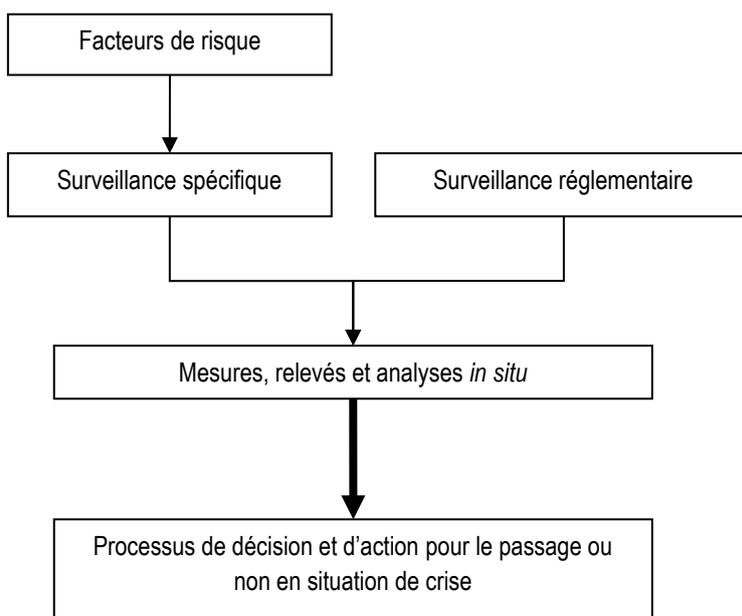


Figure 4 : Schéma fonctionnel des paramètres de prise de décision



1. Surveillance programmée

Le but de la surveillance programmée est de prévenir tout risque sanitaire lié à un événement accidentel, non prévisible par nature. Les campagnes de prélèvements sont réalisées sur les points de suivi officiels et respectent un calendrier défini avant la saison balnéaire (base de 6 prélèvements par saison sur les 2 zones de baignade).

L'Agence Régionale de Santé effectue également une surveillance règlementaire de chaque site de baignade selon un calendrier non communiqué à la collectivité. Les résultats de ces analyses font l'objet d'un affichage officiel à proximité immédiate des plages. Les résultats de ces analyses permettent d'établir le classement de la zone de baignade. La fréquence d'analyse est définie pour chaque site en fonction de sa fréquentation, de ses caractéristiques et de son classement les années précédentes.

L'ARS réalise 14 contrôles par saison sur la plage de Kernevest et 8 sur la plage de Men Er Beleg.



JUN							JUILLET							AOÛT							SEPTEMBRE						
Haute mer			Basse mer				Haute mer			Basse mer				Haute mer			Basse mer				Haute mer			Basse mer			
Date	Matin	Coef	Soir	Coef	Matin	Soir	Date	Matin	Coef	Soir	Coef	Matin	Soir	Date	Matin	Coef	Soir	Coef	Matin	Soir	Date	Matin	Coef	Soir	Coef	Matin	Soir
S 1	04:13	69	16:30	73	10:25	22:48	L 1	04:29	72	16:44	76	10:36	23:02	J 1	05:52	92	18:02	96	11:49	-	D 1	07:01	113	19:12	113	00:48	13:03
D 2	04:52	77	17:04	81	11:03	23:27	M 2	05:15	81	17:26	85	11:20	23:47	V 2	06:37	100	18:47	103	00:19	12:35	L 2	07:40	111	19:51	107	01:35	13:50
L 3	05:30	84	17:40	86	11:42	-	M 3	06:01	88	18:10	91	-	12:04	S 3	07:22	104	19:32	104	01:07	13:23	M 3	08:17	102	20:29	96	02:22	14:38
M 4	06:10	88	18:19	89	00:07	12:21	J 4	06:47	93	18:55	94	00:34	12:50	D 4	08:05	103	20:16	100	01:56	14:11	M 4	08:52	88	21:06	80	03:10	15:28
M 5	06:52	89	19:00	89	00:49	13:03	V 5	07:33	94	19:43	93	01:22	13:37	L 5	08:47	96	21:00	91	02:45	15:01	J 5	09:30	71	21:51	62	04:01	16:23
J 6	07:36	87	19:44	85	01:33	13:48	S 6	08:21	92	20:32	89	02:11	14:27	M 6	09:29	85	21:46	79	03:36	15:53	V 6	10:22	54	23:09	47	04:56	17:25
V 7	08:24	82	20:34	78	02:21	14:38	D 7	09:10	86	21:24	82	03:03	15:20	M 7	10:16	72	22:41	65	04:29	16:50	S 7	-	-	12:16	42	06:01	18:39
S 8	09:19	74	21:33	70	03:13	15:32	L 8	10:03	77	22:21	72	03:56	16:16	J 8	11:22	58	-	-	05:27	17:54	D 8	01:48	38	14:14	38	07:18	19:59
D 9	10:26	66	22:43	62	04:10	16:32	M 9	11:06	68	23:28	64	04:53	17:16	V 9	00:04	53	13:01	49	06:32	19:05	L 9	03:06	40	15:16	44	08:35	21:10
L 10	11:46	60	-	-	05:12	17:38	M 10	-	-	12:21	60	05:55	18:21	S 10	01:52	46	14:28	46	07:44	20:18	M 10	03:56	49	15:58	55	09:37	22:04
M 11	00:05	58	13:06	58	06:20	18:47	J 11	00:47	58	13:38	56	07:02	19:30	D 11	03:12	48	15:28	51	08:53	21:24	M 11	04:30	60	16:31	65	10:26	22:47
M 12	01:24	59	14:11	61	07:30	19:54	V 12	02:06	56	14:43	57	08:09	20:36	L 12	04:06	54	16:12	59	09:53	22:19	J 12	04:58	69	17:01	74	11:05	23:23
J 13	02:32	63	15:05	67	08:35	20:55	S 13	03:14	58	15:35	61	09:11	21:36	M 13	04:46	63	16:48	66	10:43	23:06	V 13	05:24	77	17:29	80	11:40	23:55
V 14	03:29	70	15:51	73	09:31	21:51	D 14	04:08	63	16:20	66	10:06	22:30	M 14	05:18	70	17:21	73	11:25	23:46	S 14	05:49	82	17:56	84	-	12:11
S 15	04:17	76	16:31	78	10:22	22:42	L 15	04:52	69	16:58	71	10:55	23:18	J 15	05:47	76	17:52	78	-	12:02	D 15	06:14	85	18:24	85	00:26	12:42
D 16	04:59	80	17:09	82	11:08	23:29	M 16	05:29	73	17:34	75	11:38	-	V 16	06:14	79	18:21	80	00:22	12:36	L 16	06:39	85	18:53	85	00:56	13:11
L 17	05:37	82	17:45	83	11:51	-	M 17	06:02	76	18:08	77	00:01	12:18	S 17	06:41	81	18:51	81	00:55	13:09	M 17	07:06	83	19:21	82	01:26	13:41
M 18	06:13	82	18:20	81	00:14	12:32	J 18	06:34	78	18:41	77	00:41	12:55	D 18	07:08	80	19:21	79	01:27	13:41	M 18	07:32	79	19:50	76	01:56	14:13
M 19	06:47	80	18:55	78	00:56	13:12	V 19	07:03	77	19:14	76	01:18	13:31	L 19	07:34	78	19:51	75	01:59	14:13	J 19	08:00	72	20:22	68	02:29	14:48
J 20	07:19	76	19:31	73	01:37	13:52	S 20	07:33	74	19:47	72	01:54	14:07	M 20	08:02	73	20:23	70	02:31	14:46	V 20	08:32	63	20:59	58	03:06	15:29
V 21	07:52	70	20:09	66	02:18	14:32	D 21	08:03	70	20:22	67	02:30	14:44	M 21	08:32	66	20:58	62	03:05	15:22	S 21	09:14	52	21:54	47	03:50	16:19
S 22	08:27	62	20:50	59	02:58	15:14	L 22	08:34	64	20:59	61	03:06	15:22	J 22	09:07	58	21:39	53	03:43	16:05	D 22	10:21	42	23:54	39	04:45	17:23
D 23	09:06	55	21:36	51	03:39	15:58	M 23	09:10	57	21:41	54	03:44	16:04	V 23	09:53	49	22:39	45	04:26	16:55	L 23	-	-	12:40	37	05:54	18:43
L 24	09:52	47	22:31	44	04:24	16:48	M 24	09:53	50	22:33	47	04:25	16:51	S 24	11:08	41	-	-	05:20	17:58	M 24	01:44	39	14:12	44	07:17	20:06
M 25	10:55	42	23:38	40	05:12	17:44	J 25	10:52	44	23:42	42	05:13	17:45	D 25	00:20	39	13:11	39	06:27	19:12	M 25	02:56	51	15:14	60	08:33	21:12
M 26	-	-	12:24	39	06:08	18:44	V 26	-	-	12:26	41	06:08	18:47	L 26	01:55	41	14:30	45	07:44	20:27	J 26	03:50	69	16:04	78	09:33	22:06
J 27	00:51	40	13:41	41	07:08	19:44	S 27	01:04	41	13:51	42	07:13	19:53	M 27	03:07	51	15:29	59	08:55	21:31	V 27	04:36	87	16:48	96	10:24	22:54
V 28	01:56	44	14:36	48	08:08	20:40	D 28	02:17	45	14:52	50	08:20	20:55	M 28	04:05	67	16:19	75	09:53	22:25	S 28	05:19	103	17:30	108	11:11	23:40
S 29	02:52	52	15:22	57	09:02	21:30	L 29	03:19	55	15:43	61	09:20	21:51	J 29	04:55	83	17:04	91	10:44	23:14	D 29	05:57	113	18:10	115	11:57	-
D 30	03:42	62	16:03	67	09:51	22:16	M 30	04:14	67	16:30	74	10:13	22:42	V 30	05:38	98	17:48	104	11:31	-	L 30	06:35	116	18:48	115	00:25	12:42
							M 31	05:04	80	17:16	86	11:02	23:31	S 31	06:20	108	18:31	112	00:01	12:17							

ARS - Les 2 plages
 ARS - Kernevest
 SAUR - Les 2 plages

Figure 5 : Planning de surveillance programmée et officiel des sites de baignade de Saint-Philibert



2. Surveillance pluviométrique

Le déclenchement d'une campagne de prélèvements à la suite d'un événement pluvieux considéré comme « à risque » correspond au passage en alerte de niveau 0.

Celui-ci s'effectue lorsqu'un événement pluvieux d'une intensité supérieure à 8 mm/24h survient. L'identification du phénomène est assurée par l'alarme du pluviomètre télésurveillé situé au poste de relèvement de Port Dun. Cette intensité correspond à une pluviométrie pouvant induire un risque particulier pour les eaux littorales.

Le cumul journalier de pluviométrie est calculé sur trois tranches horaires par jour : 7h-7h, 11h-11h et 14h-14h. En cas de dépassement de l'intensité du seuil durant une de ces périodes, le pluviomètre génère une alarme qui avertit directement le préleveur pour le déclenchement de la campagne de prélèvements. Les prélèvements sont effectués de préférence en conditions de pleine mer.

3. Prélèvements et analyses

a. Prélèvements

Lors des campagnes d'analyses, les échantillons sont prélevés et transportés dans les conditions énoncées dans l'annexe 5 de la Directive 2006/7/CE. Ainsi, dans la mesure du possible, les prélèvements sont effectués trente centimètres en dessous de la surface de l'eau dans des eaux profondes d'au moins un mètre. Une procédure stricte de prélèvement est appliquée afin d'éviter toute contamination de l'échantillon par l'extérieur :

- ▶ utilisation de flacons stériles que l'on ouvre et referme sous l'eau ;
- ▶ utilisation d'un savon antibactérien par le préleveur avant le prélèvement.

Les échantillons sont ensuite transportés jusqu'au laboratoire d'analyse à une température maximale de 4°C, à l'aide d'une glacière, pour analyse dans les 24 heures.

b. Méthode d'analyse

Trois méthodes d'analyses rapides complémentaires sont utilisées dans le cadre du suivi de la qualité des zones de baignade :

- ▶ PCR, dans le cadre d'analyses de confirmation d'un risque de contamination ou d'une alerte pluviométrique, permettant de fournir un résultat semi-quantitatif 3 heures 30 après le prélèvement ;
- ▶ XplOrer64 (ou Biorad®), dans le cadre du suivi de « routine », permettant de fournir un résultat quantitatif, comparable à la méthode normalisée utilisée par les ARS, 9 heures après le prélèvement.
- ▶ IDDEX, dans le cadre des analyses exploratoires, permettant de fournir un résultat quantitatif, comparable à la méthode normalisée utilisée par les ARS, 24 heures après le prélèvement.

Ces trois techniques d'analyse permettent de quantifier les germes indicateurs de contamination fécale suivants :

- ▶ *Escherichia coli* ;
- ▶ *Entérocoques spp.*



4. Seuils et alertes

a. Niveaux d'alertes

Le système de surveillance définit trois niveaux d'alertes qui conditionnent trois niveaux d'actions :

- ▶ **ALERTE NIVEAU 0** : Situation météorologique ou événement spécifique présentant un risque de contamination significative de la qualité des eaux littorales (pluviométrie, débordement EU).

Une alerte de niveau 0 correspond à la mise en évidence de conditions anormales, telle qu'une pluviométrie importante, un rejet du système d'assainissement ou même une pollution visuelle.

Niveau	Condition de déclenchement	Actions
0	Pluviométrie mesurée « à risque » (8 mm/24h)	Relevés, observations et mesures <i>in situ</i> (rejet et milieu récepteur)
	Rejet identifié et anormal du système d'assainissement	
	Pollution visuelle identifiée	Déclenchement du processus de décision pour le passage ou non en situation de crise

- ▶ **ALERTE NIVEAU 1** : Résultat d'analyse faisant apparaître une suspicion de contamination et nécessitant une contre-analyse (nouveau prélèvement).

Une alerte de niveau 1 correspond à la mise en évidence d'une concentration bactérienne significative mais « sans risque » au regard des prescriptions de l'ANSES. Cependant, compte tenu de la variabilité temporelle et spatiale des phénomènes de contamination, le risque que revêt cette concentration demande à être confirmé par une contre-analyse.

Priorité	Actions	Méthode	Délai C = heure 1 ^{er} résultat
1	Confirmation de la persistance d'un niveau de contamination « acceptable » sur la zone et sur les zones connexes	Déclenchement d'un prélèvement immédiat et d'une analyse PCR ou Xplorer sur les points incriminés	Prélèvement : C + 30 min Résultat : C + 4h ou 12h
2	Recherche de l'origine de la contamination	Analyses des tableaux de bord de gestion du système de collecte et de traitement des eaux usées	C + 1h
		Enquête visuelle <i>in situ</i>	C + 1h
3	Si cause identifiée : Mise à jour du profil de vulnérabilité	Ajout ou modification d'une source potentielle de pollution et d'un facteur de risque	C + 1 semaine



- ▶ **ALERTE NIVEAU 2** : Résultat d'analyse faisant apparaître une contamination certaine et nécessitant la mise en place d'actions d'information et de protection du public.

Une alerte de niveau 2 correspond à la mise en évidence d'une concentration bactérienne significative au regard des prescriptions de l'ANSES. Cette alerte nécessite la mise en place d'une gestion de crise décrite ci-après.

Priorité	Actions	Méthode	Délai C = heure 1 ^{er} résultat
1	Prévention des risques pour les usagers	Arrêté municipal d'interdiction provisoire de la baignade Action de sensibilisation sur site : Police Municipale	C + 30 min
1	Information des baigneurs	Affichage de l'arrêté sur site et en mairie Affichage « baignade interdite » sur le panneau d'information de la plage	C + 30 min
1	Information des conchyliculteurs	Mail/appel aux référents	C + 30 min
1	Information des services de l'Etat	Mail/appel aux référents MISE et ARS	C + 30 min
2	Contrôle permanent de la qualité de la zone incriminée et des zones connexes	Déclenchement d'un prélèvement immédiat et d'une analyse PCR ou Xplorer sur les points incriminés	Prélèvement : C + 30 min Résultat : C + 4h ou 12h
2	Actions en boucle 2x/jour jusqu'à retour concentration PCR sous seuil alerte 2 ou concentration XplOrer64 sous seuil alerte ANSES		
2	Recherche de l'origine de la contamination	Analyses des tableaux de bord de gestion du système de collecte et de traitement des eaux usées	C + 1h
		Enquête visuelle <i>in situ</i>	C + 1h
3	Si cause identifiée : Mise à jour du profil de vulnérabilité	Ajout ou modification d'une source potentielle de pollution et d'un facteur de risque	C + 1 semaine
4	Bilan et information des usagers	Rédaction d'un compte rendu de l'évènement et du traitement de la crise pour diffusion aux usagers	



b. Seuils d'alerte

Les seuils d'alerte varient selon la méthode d'analyse retenue. Les analyses réalisées par SAUR, soit par la méthode Biorad® (Xplorer64), soit par la méthode PCR ou la méthode IDDEX permettent de conclure à un niveau potentiel de risque pour la baignade sur les paramètres bactériologiques suivants.

- ▶ *Escherichia coli* ;
- ▶ *Entérocoques Faecalis*.

Les seuils d'alerte SAUR qui définissent le passage en situation de crise sont en cohérence avec les recommandations de l'ANSES dans le rapport *valeurs seuils "échantillon unique" pour les eaux de baignade*.

Tableau I : Classification des résultats PCR ou Biorad®

Paramètres		Niveau 1		Niveau 2	
		Escherichia Coli	Entérocoques	Escherichia Coli	Entérocoques
Méthode Biorad®	Concentration (U/100mL)	> 500	> 185	> 1 000	> 370
Méthode IDEXX®	Concentration (U/100mL)	> 500	> 185	> 1 000	> 370
Méthode PCR®	Concentration (UG/100mL)	> 1 000	> 3 000	> 10 000	> 30 000

Tableau II : Seuils de qualité réglementaire

Qualification du prélèvement	<i>Escherichia Coli</i> (UFC/100ml)	Entérocoques (UFC/100ml)
Bon	≤ 100	≤ 100
Moyen	> 100 et ≤ 1000	> 100 et ≤ 370
Mauvais	> 1000	> 370

5. Communication des résultats

La commune de Saint-Philibert dispose d'un accès au site SAUR dédié au suivi des analyses et à la transmission des données. La Personne Responsable de la Baignade (PRB) a ainsi accès quotidiennement aux analyses réalisées et à un historique des analyses faites pour chaque plage.

Les résultats d'analyse sont également transmis par mail automatiquement à la personne responsable de la baignade ainsi qu'à L'ARS, lors de leur validation par le préleveur.

Les résultats sont également inscrits dans le tableau d'enregistrement et de suivi des analyses qui répertorie l'ensemble des analyses effectuées sur le territoire.



6. Sondage sur les eaux de baignade

Un sondage est réalisé chaque année sur les plages de Saint-Philibert. Celui-ci a pour but

- ▶ d'évaluer les exigences environnementales des usagers de la plage (qualité de l'eau, propreté du site...),
- ▶ d'identifier les besoins et suggestions des baigneurs (informations recherchées, lieux),
- ▶ d'évaluer l'état de la connaissance des usagers de la plage sur le référentiel *Démarche Qualité Eaux de baignade* de la commune (voir Annexe 5).

III. Chiffres clés – Saison 2019

1. Gestion active

Au cours de la saison 2019, 13 séries de prélèvements ont été effectuées par SAUR dans le cadre de la gestion active des 2 sites de baignade pour un total de 35 analyses. Pour chaque évènement, le motif de prélèvement est répertorié. Une ou plusieurs analyses sont réalisées sur les 2 sites ou 1 seul des deux selon les circonstances.

Outre la surveillance programmée, 2 prélèvements ont été réalisés à la suite d'une alerte pluviométrique (> 8 mm/24h), 3 en gestion de crise (débordement d'un poste de relèvement privé) et 1 à la demande de la collectivité (Odeurs sur la plage).

Tableau III : Résultats par type d'intervention

Résultat	Autocontrôle	Gestion de crise	A la demande	Alerte pluviométrique	Total
Inférieur au seuil de détection	10	6	8	6	30
Pas de détection de pollution	1		1	1	3
Dégradation de la qualité		1			1
Risque de pollution				1	1
TOTAL	11	7	9	8	35

On remarque un écart entre le total d'interventions et le nombre de résultats. En effet, lors des alertes pluviométriques et sur demande, nous utilisons, selon la demande de la collectivité, les techniques d'analyse PCR et/ou XplOrer sur les échantillons de chaque plage. Ceci a pour effet de doubler le nombre de résultats pour certaines dates. Cette année, les deux techniques ont été demandées sur les dates suivantes : le 11 et 16 Juillet ainsi que le 03, le 09 et le 18 Aout.



Tableau IV : Evolution de la pluviométrie sur 4 ans

Année	Pluviométrie (juillet/aout)	Nombre d'alertes pluviométrie
2016	27,9	0
2017	60,3	1
2018	78,4	3
2019	74,6	2

Le seuil de 8 mm/24 h est rarement atteint durant les 2 mois de suivi de la qualité des eaux de baignades. Sur les 4 dernières années, il a été atteint 3 fois au maximum et aucune fois en 2016, où la saison estivale a été très sèche.

2. Comparaison des résultats d'analyses SAUR avec les années précédentes

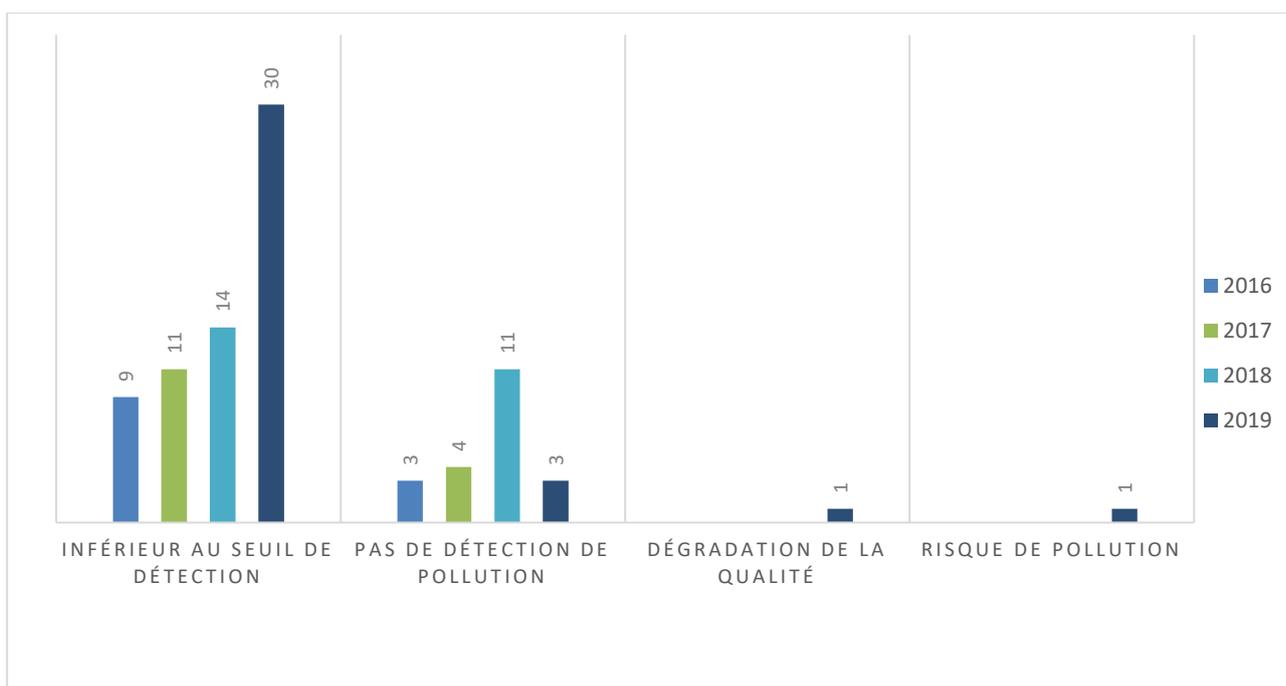


Figure 6 : Evolution des résultats SAUR sur 4 ans

Au cours des 4 dernières années, les 2 plages de St Philibert n'ont connu qu'un épisode de dégradation de la qualité des eaux et 1 épisode de risque de pollution avérée. Ces deux événements ont eu lieu en 2019 sur la plage de Men er Beleg comme on pourra le voir dans le détail par plage.

3. Recherche de pollutions exploratoires

Les recherches exploratoires sont réalisées afin d'identifier des potentielles sources de contamination, notamment au niveau des exutoires d'eau pluviale. Les prélèvements de ces points ne sont pas systématiques et peuvent être déclenchés à la demande de la collectivité ou lors d'un événement particulier.



Sur les 4 dernières années, 5 prélèvements exploratoires ont été réalisés, uniquement sur le bassin versant de la plage de Men Er Beleg. En 2019, le prélèvement de l'exutoire de Men Er Beleg a été réalisé à la suite d'un incident de débordement du PR privé de la résidence de Men er Beleg. Aucune pollution n'a été détectée.

Ci-dessous le récapitulatif des analyses d'exutoires réalisés à St Philibert :

Tableau V : Résultats des analyses exploratoires sur 4 ans

Année	Site	Conclusion du contrôle	
2016	Exutoire Men Er Bellec	Pas de détection de pollution	1
2016	Lagune Men er Bellec	Risque de pollution	1
2018	Exutoire Men Er Bellec	Inférieur au seuil de détection	1
2018	Exutoire Men Er Bellec	Pas de détection de pollution	1
2019	Exutoire Men Er Bellec	Inférieur au seuil de détection	1
Total général			5

4. Surveillance ARS

L'ARS Bretagne coordonne le suivi sanitaire des sites de baignades pendant la saison estivale. Cette année les prélèvements ont démarré le 11 juin 2019. La dernière analyse a été réalisée le 12 septembre 2019. Les prélèvements sont réalisés par le LDA56. Les échantillons sont analysés avec la méthode officielle des microplaques.

La plage de KERNEVEST a été prélevée 14 fois et la plage de Men Er Beleg 8 fois. Les résultats de ces analyses sont présentés ci-dessous.

Tableau VI : Résultats des analyses réglementaires

Plages	Résultat bon	Résultat moyen	Résultat mauvais	Total
Kernevest	13	1	0	14
Men Er Beleg	6	2	0	8
Total	19	3	0	22

Durant la saison 2019, les résultats de la surveillance réglementaire font état de 2 résultats moyens sur la plage de Men Er Beleg et 1 résultat moyen sur la plage de Kernevest.

C'est le premier résultat moyen sur la plage de Kernevest depuis 4 ans. La qualité de la zone de baignade reste de bonne qualité.

Sur la plage de Men Er Beleg, le nombre de résultats moyen augmente depuis 3 ans, une recherche des sources de contamination sur ces périodes devra être envisagée.

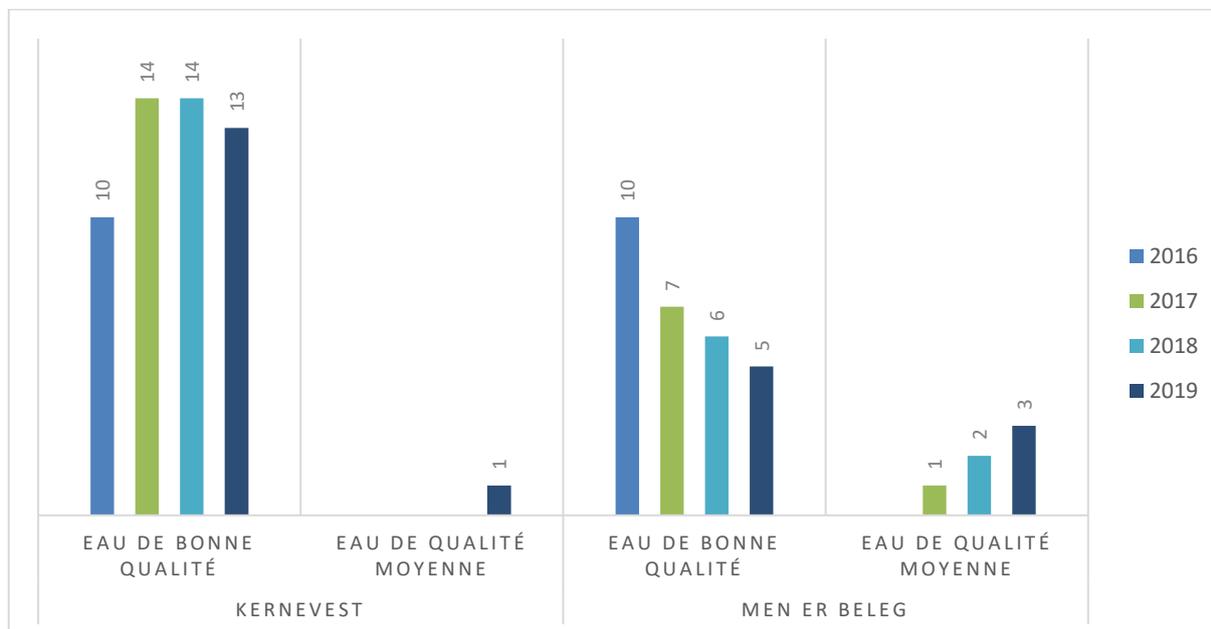


Figure 7 : Evolution des résultats ARS sur 4 ans

5. Fermetures de plages

Lors d'un épisode de dégradation de la qualité de la masse d'eau, la collectivité est susceptible de procéder à l'interdiction de la baignade afin de protéger la santé des baigneurs

Depuis 4 ans, aucune fermeture de plage n'a été nécessaire sur la commune de St Philibert.

IV. Bilan par plage

1. Kernevest

Evènements de la saison 2019

Au cours de la saison estivale 2019, aucun épisode de pollution de la zone de baignade de Kernevest n'a été observé par Saur, un résultat moyen a été observé par l'ARS le 29/07/2019.

Le 3 août 2019, des baigneurs sur la plage de Kernevest ont signalé des odeurs inhabituelles et une couleur verdâtre de l'eau aux sauveteurs du poste de surveillance. Conformément aux instructions transmises en début de saison, des prélèvements ont été effectués par les sauveteurs. Saur en ensuite pris en charge ces prélèvements pour les analyser. Les analyses n'ont pas mis en évidence de pollution bactériologique sur le site.

Une fiche incident a été créée pour l'évènement. ([Annexe3](#)).



Tableau VII : Résultats ARS plage de Kernevest

Date prélèvement	Organisme	Etat marée	Motif	Méthodes	E.coli	Entéro.	Niveau d'alerte
29/07/2019	ARS	Marée haute descendante	Surveillance programmée	Microplaques	160	192	Eau de moyenne qualité

Analyse des résultats sur 4 ans

Depuis 2016, aucun épisode de dégradation de la qualité de la masse d'eau n'a été constatée sur la zone de baignades de KERNEVEST (tous contrôles confondus).

La plage de KERNEVEST est une plage de qualité excellente (classement ARS des 4 dernières années) qui ne semble pas impactée à ce jour par les événements climatiques suivis dans le cadre de la gestion active.

2. Men Er Beleg

Evènements de la saison 2019

Au cours de la saison estivale 2019, Une « dégradation de la qualité » et un « Risque de pollution » ont été observés par la Saur pour la zone de baignade de Men Er Beleg. Des fiches incident ont été ouvertes à ce sujet (voir Annexes 1 et 4). A deux reprises durant la saison un débordement sur le PR privé de la résidence de Men er Beleg a été identifié, les fiches incident en annexe 2 et 3 retracent les événements de gestion de crise. Trois résultats moyens ont été observés par l'ARS.

Tableau VIII : Liste des évènements sur la plage de Men er Beleg en 2019

Date prélèvement	Organisme	Etat marée	Motif	Méthodes	E.coli	Entéro.	Niveau d'alerte	Commentaire
10/07/2019	SAUR	Basse ascendante	Gestion de crise	Xplorer	41	210	N1 SAUR	
29/07/2019	ARS	Marée haute descendante	Surveillance programmée	Microplaques	46	253	Eau de moyenne qualité	
18/08/2019	SAUR	Haute descendante	Alerte pluviométrique	Xplorer	830 U.100mL	380 U.100mL	N2 SAUR	
29/08/2019	ARS	Marée haute descendante	Surveillance programmée	Microplaques	489	160	Eau de moyenne qualité	
12/09/2019	ARS	Marée haute	Surveillance programmée	Microplaques	142	161	Eau de moyenne qualité	



1 prélèvement exploratoire a été effectué à l'exutoire de Men Er Beleg lors du débordement signalé sur le PR privé de la résidence de Men er beleg. Aucune présence potentielle de contamination bactériologique n'a été relevée.

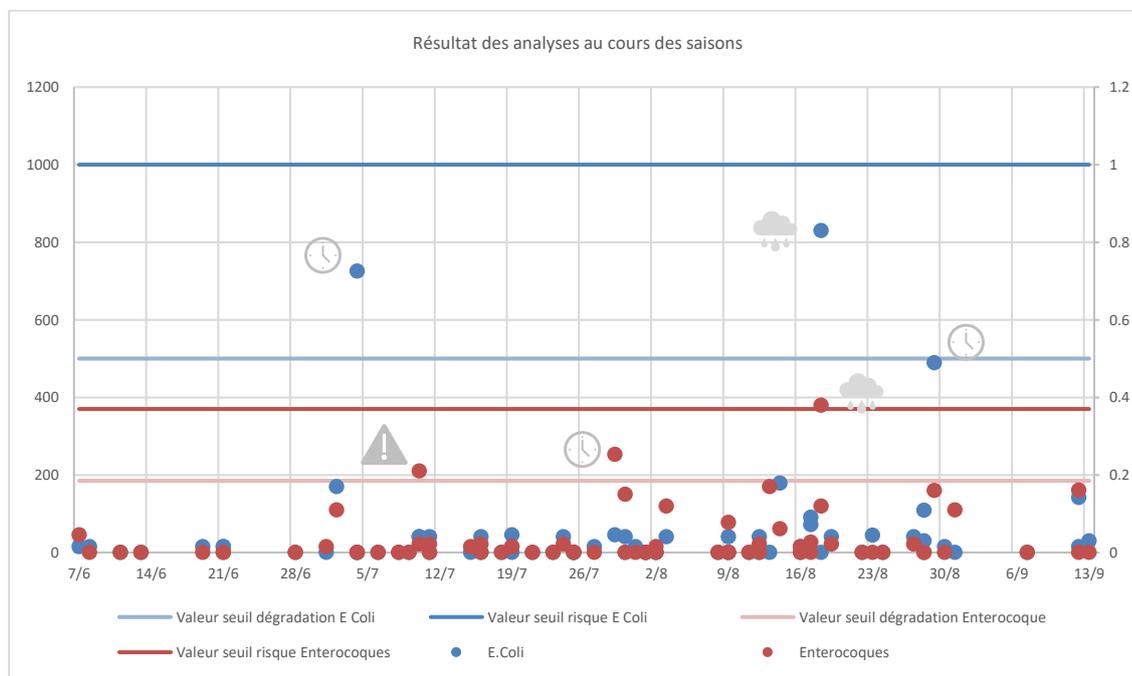
Les résultats d'analyses sont présentés dans le tableau ci-après.

Tableau IX : Résultats des analyses exploratoires

Date	Exutoire de Men Er Beleg	
	E.Coli (U/100mL)	Entéro (U/100mL)
10/07/2019	<41	<10

Analyse des résultats sur 4 ans

Au cours des 4 dernières années, les résultats des analyses réalisées sur la masse d'eau de la plage de Men Er Beleg sont bons, la plage est classée en qualité "Excellente" par l'ARS. Toutefois, chaque année quelques résultats moyens mettent en évidence une légère dégradation de la qualité de l'eau de baignade sans que l'origine de cette dégradation de soit à ce jour identifiée. Les figures ci-dessous montrent les taux d'E Coli et d'entérocoques mesurés sur la plage au cours des 4 dernières saisons.



Prélèvement programmé

Alerte pluviométrique

Incident réseau assainissement

Figure 8 : Analyse des résultats en fonction de la période



Excepté un résultat, les épisodes de dégradation de la qualité de la masse d'eau sont observés en majorité lorsque les prélèvements sont réalisés en fin de journée. La fréquentation de la plage et l'activité humaine durant la journée peuvent être identifiés comme source potentielle de pollution

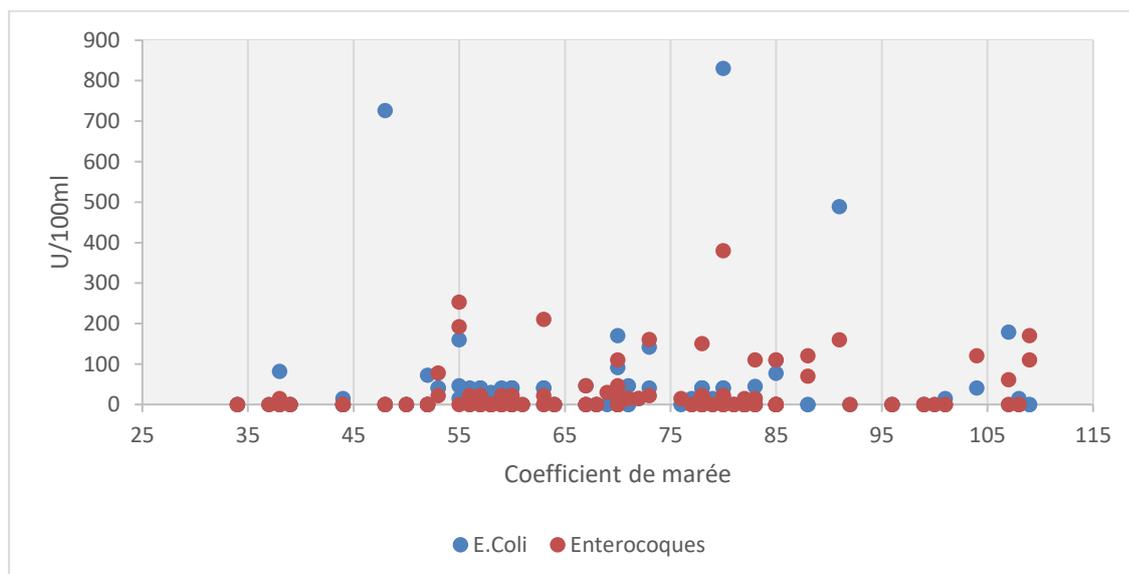


Figure 11 : Analyse des résultats en fonction du coefficient de marée

L'analyse des taux d'E Coli et d'Entérocoques dénombrés en fonction du coefficient de marée ne donne ici non plus pas de résultat probant quant à la survenance d'un phénomène de dégradation de la masse d'eau plus majoritairement lors de forts ou faibles coefficients.

Au vu de ces résultats, les épisodes de dégradation de la qualité de l'eau de baignade de la plage de Men Er Beleg ne peuvent pas être reliés à des conditions de marée, pluviométrie ou aux horaires ou jours de prélèvement.

V. Audit Démarche Qualité Eaux de Baignades (DQEB)

L'audit de renouvellement de la certification DQEB a eu lieu le 26 juillet. Il permet de passer en revue les exigences du référentiel de certification et d'identifier les écarts et possibilités d'amélioration continue dans un objectif de préservation et d'amélioration de la qualité des eaux de baignades du territoire.

L'audit 2019 a permis de solder quatre observations de l'audit 2018 (cf rapport d'audit en Annexe 7).

Aucune non-conformité n'a été signalée en 2019, 4 observations doivent faire l'objet d'un plan d'action ou d'améliorations pour la prochaine saison :

- Actualisation fiches de synthèse et des risques liés aux réseaux d'assainissement privé
- Suivi des actions liées au PR de la résidence de Men Er Belleg
- Gestion concertée avec AQTA des mises en conformité de branchements, priorisation...



- Gestion documentaire (versions, destinataires...)

Plusieurs points forts (14) ont également été mis en évidence lors de l'audit, qui permettent de conforter la collectivité dans les actions menées jusqu'à ce jour, comme par exemple :

- Définition d'une zone à enjeu sanitaire
- Implication des élus
- Opérations de communication et d'information aux usagers
- Les travaux d'aménagement aux abords des plages
- ...

Dans le cadre de la certification, un plan d'actions, répertoriant les actions réalisées, en cours et à venir, a été établi afin de suivre chaque année les actions à finaliser ou à mettre en place et de valoriser les actions déjà effectuées par la commune de ST Philibert (Annexe 8).

Le tableau ci-dessous reprend en particulier les actions en cours ou à prévoir d'ici la prochaine saison :



Observations	Actions	Responsable	Échéance
La géolocalisation des non conformités d'assainissement (collectif et non collectif) pourrait être partagée avec les équipes d'AQTA et un indicateur mis en place pour le suivi de la mise en conformité des installations du bassin versant	Mairie + AQTA - Mise en place d'un protocole de suivi et de représentation des mises en conformité AC et ANC	Commune + AQTA	juin-19
Sécurisation du PR de PORT DUN - impact plage de Kernevest + ostréicole	Nouveau poste, doublement du débit des pompes, bassin tampon + traitement H2S au point de refoulement + modification du circuit de refoulement	AQTA	nov-19
Maitrise des projets d'assainissement	Etude de zonage d'assainissement	AQTA	déc-19
Maitrise de la gestion des eaux pluviales - plage de Men er Bellec	Nettoyage et accessibilité de l'étang de Men er Belleg – procédure vis-à-vis du propriétaire	Commune	déc-19
limiter les rejets dans le réseau EP	relevé des grilles EP pour installer des macarons "la mer commence ici"	Commune	déc-20
Entretien des cours d'eau et sensibilisation riverains	formation des élus et services techniques par le PNR animations sur les zones humides et entretien des cours d'eau	Commune / PNR/ Eau et rivière	déc-19
propreté plages	Mise en place boîte à clopes sur le 2eme plage si bilan 2019 ++	Commune	juil-20
Les synthèses de profil d'eau de baignade tout particulièrement de Men Er Beleg devront être revus et les risques actualisés au regard des risques identifiés sur les zones d'assainissement privées à proximité des zones de baignade.	Mise à jour des fiches de synthèse	SAUR/Commune	juin-19
Le réseau d'assainissement privé de Men Er Beleg à l'arrière de la dune à proximité de la zone de baignade devra être suivi à plusieurs niveaux :	Maintien de la surveillance du niveau du débordement - Suivi du courrier de mise en demeure des propriétaires par le service Assainissement d'AQTA - Investigations télévisuelles pour connaître le fonctionnement de ce réseau privé et son potentiel de surverse vers les lagunes et/ou le réseau d'eau pluvial donnant sur la zone de baignade - Etudes pour apprécier la possibilité de	SAUR/Commune/AQTA	juin-19
Gestion des documents et des enregistrements) Le tableau de suivi de la documentation de devra intégrer la date permettant de gérer la version des documents applicables et enfin la liste des destinataires pour s'assurer que les documents obsolètes sont retirés sur leurs points d'utilisation	Réalisation d'un registre des documents modifiables + encart destnataire / version / date de diffusion sur chacun	SAUR	juin-20

Figure 12 : Plan d'action de la commune de Saint-Philibert suite à l'audit 2019 (extrait)

VI. Conclusion

Rappel : Le suivi régulier et programmé de la qualité des eaux de baignade des plages de Saint-Philibert est complété par un système de surveillance instrumentalisée, lors des épisodes pluvieux supérieurs à 8 mm/24h.

La plage de Men Er Beleg a connu en 2019 un épisode de pollution suite à un évènement pluvieux important. Cependant, la dégradation de la qualité de la masse d'eau n'est pas systématique en cas de forte pluie et ne justifie pas la mise en place d'une fermeture préventive systématique.



Les causes de dégradation de la qualité de la masse d'eau n'ont pas pu être identifiées de manière formelle à l'exception de l'évènement du 10/07 lié au dysfonctionnement du réseau privé EU de la Résidence de Men Er Bellec.

Perspectives et améliorations envisageables :

Contrôle de l'assainissement collectif et non-collectif :

- Afin d'anticiper la révision des profils de baignades, il sera nécessaire de mettre à jour la cartographie de conformité des branchements à l'assainissement collectif ainsi que la conformité des installations d'assainissement non collectif se trouvant sur le bassin versant de chacune des 2 plages.

Identification des risques de pollution :

- Le syndic gestionnaire de la résidence de Men Er Bellec II a transmis les informations relatives à la surveillance et à l'entretien de leur poste de relevage. Il pourra être envisagé d'exiger la présentation annuelle du rapport d'entretien des installations.
- Suite aux dysfonctionnements de cet été, le fonctionnement du réseau de cette résidence devra être identifié en collaboration avec AQTA afin de réduire le risque de dysfonctionnement et de déversement accidentel d'eaux usées.

Recherche des origines des pollution :

- Une étude plus approfondie en fonction des différents critères (période, horaire de prélèvement, coefficients de marée...) est difficile à mettre en œuvre à ce jour, le peu d'épisodes de contamination et la disparité des conditions dans lesquels ils apparaissent ne permet pas de mettre en place un protocole de suivi pertinent et ciblé. La recherche des sources de pollution lors de chaque incident devra être maintenue.

Le plan d'actions de la commune devra être mis à jour chaque année et les nouvelles actions mises en place ou à mettre en place devront y être reportées, de même que l'avancée des actions déjà identifiées.

Le programme de gestion active de la commune de St Philibert permet aujourd'hui de bien gérer les risques de pollution des zones de baignades et les différents incidents de la saison 2019 ont permis de vérifier la bonne application des procédures de communication et de préservation de la santé des baigneurs par les différents acteurs.



Table des annexes

Annexe 1 : Fiche incident de la plage de Men Er Beleg le 10/07/2019

Annexe 2 : Fiche incident de la plage de Men er Beleg le 16/07/2019

Annexe 3 : Fiche incident de la plage de Kernevest le 03/08/2019

Annexe 4 : Fiche incident de la plage de Men er Beleg le 18/08/2019

Annexe 5 : Sondage sur les eaux de baignade

Annexe 6 : Bilan ARS par plage

Annexe 7 : Rapport d'audit de certification 2019

Annexe 8 : Plan d'actions



Annexe 1 : Fiche incident de la plage de Men Er Beleg le 10/07/2019

FICHE TRAITEMENT DE L'INCIDENT PLAGE DE MEN ER BELEG– 10/07/2019

L'annonce d'un incident survenu sur un poste de relevage le 10/07/2019 diagnostiqué à 16h30 indiquant une dégradation potentielle de la qualité des eaux de baignade de la plage de Men Er Beleg à Saint Philibert.

⇒ Passage en alerte de niveau 0

Une fiche de traitement de l'incident est élaborée afin de venir alimenter le système de gestion active. Cette fiche permet de retracer dans le temps les différentes actions menées pour gérer et solutionner une pollution sur la zone de baignade incriminée.

Cette fiche de traitement de l'incident comporte différentes rubriques permettant de caractériser la crise et en analyser sa résolution. Ces rubriques sont exposées dans la suite de ce document.

1. Caractérisation des zones de baignade



Plage : Men Er Beleg

Ville : SAINT PHILIBERT

Département : 56

Date d'ouverture de l'incident : 10/07/2019

Date de fermeture de l'incident : 11/07/2019



Date	Temps	Pluviométrie 24H	Coefficient marée
10/07/2019	Soleil	0,00 mm	60
11/07/2019	Soleil	0,00 mm	58
12/07/2019	Nuageux	0,60 mm	56

2. Conditions météorologiques et océaniques

3. Historique des prélèvements

Plage	Date prélèvement	Motif	Etat de la marée	Acteurs	Méthodes	<i>E.Coli</i>	Entérocoques	Date de transmission	Commentaires
Men Er Beleg	10/07/2019 à 17h05	Gestion de crise	Marée Basse descendante	SAUR	Impédancemétrie	41 u/100ml	22 u/100ml	11/07/2019 à 10h00	Inférieur au seuil de détection
Men Er Beleg	10/07/2019 à 20h00	Gestion de crise	Marée Basse ascendante	SAUR	Impédancemétrie	41 u/100ml	210 u/100ml	11/07/2019 à 10h37	Dégradation de la qualité
Men Er Beleg	10/07/2019 à 20h05	Gestion de crise	Prélèvement Exutoire Pluvial	SAUR	Impédancemétrie	< 41 u/100ml	< 10 u/100ml	11/07/2019 à 10h37	
Men Er Beleg	11/07/2019 à 13h15	Recontrôle	Marée Haute ascendante	SAUR	PCR	7700 ug/100ml	3000 ug/100ml	11/07/2019 à 18h30	Résultat à ne pas prendre en compte pour cause de Blanc contaminé
Men Er Beleg	11/07/2019 à 13h15	Recontrôle	Marée Haute ascendante	SAUR	Impédancemétrie	41 u/100ml	22 u/100ml	12/07/2019 à 9h50	Inférieur au seuil de détection



4. Conclusion

Mercredi 10 Juillet 2019 :

- **16h30** : Julien LEFEUVRE, ordonnanceur SAUR reçoit l'information qu'un débordement est en cours sur le Poste de Relevage Privé de la Résidence de Men Er Beleg et informe Quentin Claveau.
- **16h35** : Quentin Claveau entre en contact avec Alain LAVACHERIE pour signaler le débordement et déclencher un prélèvement sur Men Er Beleg.
- **17h05 : Prélèvement effectué**
- **18h20** : Alain LAVACHERIE entre en contact avec Quentin CLAVEAU pour demander un prélèvement de recontrole sur la plage de Men Er Beleg au plus près de la marée haute.
- **20h05 : Prélèvement effectué**

Jeudi 11 Juillet 2019 :

- **10h00** : Réception des résultats du Labo indiquant un résultat inférieur au seuil de détection sur la plage de Men Er Beleg du prélèvement de la veille à 17h05 (E.coli 41 U. 100ml⁻¹ / Entérocoques 22 U.100ml⁻¹)
-
- **10h37** : Réception des résultats du Labo indiquant un résultat signalant une dégradation de la qualité sur la plage de Men Er Beleg du prélèvement de la veille à 20h00 (E.coli 41 U. 100ml⁻¹ / Entérocoques 210 U.100ml⁻¹)
- **10h45** : Quentin Claveau entre en contact avec Alain LAVACHERIE qui souhaite effectuer un prélèvement de recontrole sur la plage de Men Er Beleg autour de la marée haute.
- **13h15 : Prélèvement effectué**

Vendredi 12 Juillet 2019 :

- **09h50** : Réception des résultats du Labo indiquant un résultat inférieur au seuil de détection sur la plage de Men er Beleg du prélèvement de la veille à 13h15 (E.coli 41 U. 100ml⁻¹ / Entérocoques 22 U.100ml⁻¹)



Annexe 2 : Fiche incident de la plage de Men er beleg du 16/07/2019

L'annonce d'un incident survenu sur un poste de relevage le 16/07/2019 diagnostiqué à 10h45 indiquant une dégradation potentielle de la qualité des eaux de baignade de la plage de Men Er Beleg à Saint Philibert.

FICHE TRAITEMENT DE L'INCIDENT PLAGE DE MEN ER BELEG– 16/07/2019

⇒ Passage en alerte de niveau 0

Une fiche de traitement de l'incident est élaborée afin de venir alimenter le système de gestion active. Cette fiche permet de retracer dans le temps les différentes actions menées pour gérer et solutionner une pollution sur la zone de baignade incriminée.

Cette fiche de traitement de l'incident comporte différentes rubriques permettant de caractériser la crise et en analyser sa résolution. Ces rubriques sont exposées dans la suite de ce document.

5. Caractérisation des zones de baignade



Plage : Men Er Beleg

Ville : SAINT PHILIBERT

Département : 56

Date d'ouverture de l'incident : 16/07/2019

Date de fermeture de l'incident : 17/07/2019



Date	Temps	Pluviométrie 24H	Coefficient marée
16/07/2019	Soleil	0,00 mm	73
17/07/2019	Soleil	0,00 mm	76
18/07/2019	Nuageux	3,60 mm	78

6. Conditions météorologiques et océaniques

7. Historique des prélèvements

Plage	Date prélèvement	Motif	Etat de la marée	Acteurs	Méthodes	<i>E.Coli</i>	Entérocoques	Date de transmission	Commentaires
Men Er Beleg	16/07/2019 à 15h55	Gestion de crise	Marée Basse descendante	SAUR	Impédancemétrie	41 u/100ml	22 u/100ml	17/07/2019 à 10h00	Inférieur au seuil de détection
Men Er Beleg	16/07/2019 à 15h55	Gestion de crise	Marée Basse ascendante	SAUR	PCR	60 ug/100ml	60 ug/100ml	16/07/2019 à	Inférieur au seuil de détection



8. Conclusion

Mardi 16 Juillet 2019 :

- **10h40** : Julien LEFEUVRE, ordonnanceur SAUR reçoit l'information qu'un débordement est en cours sur le Poste de Relevage Privé de la Résidence de Men Er Beleg et informe Quentin Claveau.
- **10h45** : Quentin Claveau entre en contact avec Marine BARDOU pour signaler le débordement et déclencher un prélèvement sur Men Er Beleg.
- **15h55 : Prélèvement effectué**
- **18h20** : Réception d'un message du labo indiquant un résultat **bleu** sur la plage de Men Er Beleg du prélèvement de 15h55 (E.coli 41 U. 100ml⁻¹ / Entérocoques 22 U.100ml⁻¹) avec la méthode PCR.

Mercredi 17 Juillet 2019 :

- **08h30** : Réception d'un message confirmant le résultat **bleu** sur la plage de Men Er Beleg du prélèvement de 15h55 (E.coli 41 U. 100ml⁻¹ / Entérocoques 22 U.100ml⁻¹) avec la méthode impédancemétrie.



Annexe 3 : Fiche incident de la plage de Kernevest le 03/08/2019

FICHE TRAITEMENT DE L'INCIDENT PLAGE DE KERNEVEST – 03/08/2019

L'annonce d'une suspicion de contamination des eaux de baignade de la plage de Kernevest est survenue le 03/08/2019 à 16h53 par l'intermédiaire du poste de secours posté sur la plage de Kernevest.

⇒ Passage en alerte de niveau 0

Une fiche de traitement de l'incident est élaborée afin de venir alimenter le système de gestion active. Cette fiche permet de retracer dans le temps les différentes actions menées pour gérer et solutionner une pollution sur la zone de baignade incriminée.

Cette fiche de traitement de l'incident comporte différentes rubriques permettant de caractériser la crise et en analyser sa résolution. Ces rubriques sont exposées dans la suite de ce document.

9. Caractérisation des zones de baignade



Plage : Kernevest

Ville : SAINT PHILIBERT

Département : 56

Date d'ouverture de l'incident : 03/08/2019

Date de fermeture de l'incident : 04/08/2019



Date	Temps	Pluviométrie 24H	Coefficient marée
03/08/2019	Nuageux	0mm	104
04/08/2019	-	0mm	103

10. Conditions météorologiques et océaniques

11. Historique des prélèvements

Plage	Date prélèvement	Motif	Etat de la marée	Acteurs	Méthodes	E.Coli	Entérocoques	Date de transmission	Commentaires	Conclusion
Kernevest	03/08/2019	Gestion de crise	Marée basse ascendante	SAUR	PCR	60 UG.100mL	46 UG.100mL	03/08/2019	Au large décalage de 100m du poste	Inférieur au seuil de détection
Kernevest	03/08/2019	Gestion de crise	Marée basse ascendante	SAUR	PCR	60 UG.100mL	126 UG.100mL	03/08/2019	Au large décalage de 50m du poste	Inférieur au seuil de détection
Kernevest	03/08/2019	Gestion de crise	Marée basse ascendante	SAUR	PCR	60 UG.100mL	222 UG.100mL	03/08/2019	Au large, face au poste	Inférieur au seuil de détection
Kernevest	03/08/2019	Gestion de crise	Marée basse ascendante	SAUR	PCR	60 UG.100mL	91 UG.100mL	03/08/2019	Au bord 3cm dessous	Inférieur au seuil de détection
Kernevest	03/08/2019	Gestion de crise	Marée basse ascendante	SAUR	Impédancemétrie	41 U.100mL	22 U.100mL	04/08/2019	Au large décalage de 100m du poste	Inférieur au seuil de détection
Kernevest	03/08/2019	Gestion de crise	Marée basse ascendante	SAUR	Impédancemétrie	41 U.100mL	22 U.100mL	04/08/2019	Au large décalage de 50m du poste	Inférieur au seuil de détection
Kernevest	03/08/2019	Gestion de crise	Marée basse ascendante	SAUR	Impédancemétrie	41 U.100mL	22 U.100mL	04/08/2019	Au large, face au poste	Inférieur au seuil de détection
Kernevest	03/08/2019	Gestion de crise	Marée basse ascendante	SAUR	Impédancemétrie	41 U.100mL	22 U.100mL	04/08/2019	Au bord 3cm dessous	Inférieur au seuil de détection
Men Er Beleg	03/08/2019	Gestion de crise	Marée haute descendante	SAUR	Impédancemétrie	41 U.100mL	120 U.100mL	04/08/2019	-	Pas de détection de pollution



12. Conclusion

Samedi 3 août 2019 :

- **16h15** : Les usagers de la plage signalent aux sauveteurs du poste de secours la présence d'odeurs sur la plage de Kernevest. Les sauveteurs du poste réalisent un prélèvement d'eau de baignade à différents points de la plage.
- **16h53** : Le poste de secours de la plage de Kernevest contacte Delphine LE BARS pour signaler l'évènement
- **17h01** : D. LE BARS contacte l'élue d'astreinte de la mairie de St Philibert qui confirme l'analyse des prélèvements effectués par le poste de secours.
- **17h14** : D. LE BARS contacte Alain LAVACHERIE qui demande d'analyser la plage de Men er beleg en plus des prélèvements réalisés sur la plage de Kernevest.
- **20h45** : **Prélèvement effectué sur la plage de Men er beleg.**
- **23h38** : Réception d'un message du laboratoire signalant un résultat **bleu** sur la plage de Kernevest (E. coli 60 UG.100ml⁻¹ / Entérocoques 46 UG.100ml⁻¹).

Dimanche 4 août 2019 :

- **10h00** : Réception d'un message du laboratoire signalant un résultat **bleu** sur la plage de Kernevest (E. coli 41 U.100ml⁻¹ / Entérocoques 22 U.100ml⁻¹).
- **10h00** : Réception d'un message du laboratoire signalant un résultat **vert** sur la plage de Men Er Beleg (E. coli 41 U.100ml⁻¹ / Entérocoques 120 U.100ml⁻¹).



Annexe 4 : Fiche incident de la plage de Men er beleg du 18/08/2019

FICHE TRAITEMENT DE L'INCIDENT PLAGE DE MEN ER BELEG– 18/08/2019

Suite à une alerte pluviométrique le 18/08/2019 la Saur a effectué un prélèvement de contrôle de la zone de baignade de Men er beleg. Le résultat obtenu indique un risque de pollution.

⇒ Passage en alerte de niveau 2

Une fiche de traitement de l'incident est élaborée afin de venir alimenter le système de gestion active. Cette fiche permet de retracer dans le temps les différentes actions menées pour gérer et solutionner une pollution sur la zone de baignade incriminée.

Cette fiche de traitement de l'incident comporte différentes rubriques permettant de caractériser la crise et en analyser sa résolution. Ces rubriques sont exposées dans la suite de ce document.

13. Caractérisation des zones de baignade



Plage : Men Er Beleg

Ville : SAINT PHILIBERT

Département : 56

Date d'ouverture de l'incident : 18/08/2019

Date de fermeture de l'incident : 19/08/2019



Date	Temps	Pluviométrie 24H	Coefficient marée
17/08/2019	Nuageux		81
18/08/2019	Nuageux	10mm	80
19/08/2019			78

14. Conditions météorologiques et océaniques



15. Historique des prélèvements

Plage	Date prélèvement	Motif	Etat de la marée	Acteurs	Méthodes	<i>E.Coli</i>	Entérocoques	Date de transmission	Commentaires
Men Er Beleg	18/08/2019 à 10 :15	Alerte Pluviométrique	Marée haute descendante	SAUR	Impédancemétrie	830 U/100ml	380 U/100ml	19/08/2019 à 08h00	Risque de pollution
Men Er Beleg	18/08/2019 à 10 :15	Alerte Pluviométrique	Marée haute descendante	SAUR	PCR	290 U/100ml	370 U/100ml	18/08/2019 à 13h48	Pas de détection de pollution
Men Er Beleg	19/08/2019 à 10 :10	Gestion de crise	Marée haute descendante	SAUR	Impédancemétrie	41 U/100ml	22 U/100ml	20/08/2019 à 9h45	Inférieur au seuil de détection
Men Er Beleg	19/08/2019 à 10 :10	Gestion de crise	Marée haute descendante	SAUR	PCR	60 UG/100ml	110 UG/100ml	19/08/2019 à 13h37	Inférieur au seuil de détection



16. Conclusion

Dimanche 18 Aout 2019 :

- **07h00 ?** : Réception d'une alarme pluviométrique journalière sur la commune de St Philibert indiquant une dégradation potentielle de la qualité de l'eau de baignade.
- **07h30 ?** Le préleveur d'astreinte SAUR contacte l'astreinte de St Philibert pour effectuer un prélèvement sur les deux plages de St Philibert.
- **10h15 : Prélèvement effectué**
- **13h48** : Réception d'un message du labo indiquant un résultat **vert** sur la plage de Men er Beleg du prélèvement de 10h15 par la méthode PCR. (E.coli 290 UG/100ml / Entérocoques 370 UG/100ml)

Lundi 19 Aout 2019 :

- **08h00** : Réception des résultats du Labo indiquant un résultat **risque de pollution** sur la plage de Men Er Beleg du prélèvement de la veille à 10h15 par la méthode Xplorer. (E.coli 830 U. 100ml⁻¹ / Entérocoques 380 U.100ml⁻¹)
- **09h05** : Quentin Claveau entre en contact avec Alain LAVACHERIE pour signaler le résultat. Alain Lavacherie demande comment le même prélèvement peut donner deux résultats différents. Les deux analyses ont été faites sur un flacon chacune prélevées à ± 1 min d'intervalle et peuvent représenter deux masses d'eau différentes. A.Lavacherie demande un prélèvement de recontrôle à Men er beleg pour lever le doute.
- **10h10 : Prélèvement effectué**
- **13h37** : Réception des résultats du Labo indiquant un résultat **bleu** sur la plage de Men Er Beleg du prélèvement de 10h10 par la méthode PCR. (E.coli 60 UG. 100ml⁻¹ / Entérocoques 110 UG.100ml⁻¹)

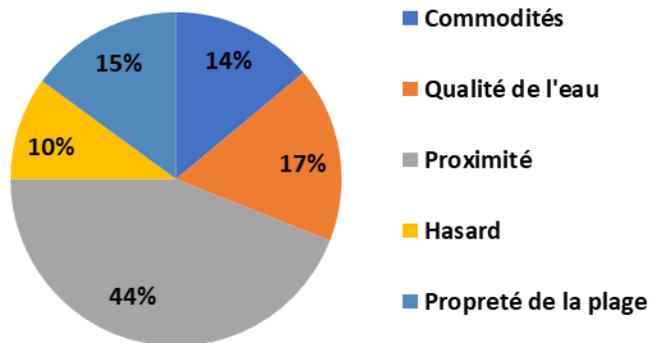
Mardi 20 Aout 2019 :

- **09h45** : Réception des résultats du Labo indiquant un résultat **bleu** sur la plage de Men Er Beleg du prélèvement de 10h10 par la méthode Xplorer. (E.coli 41 U. 100ml⁻¹ / Entérocoques 22 U.100ml⁻¹)

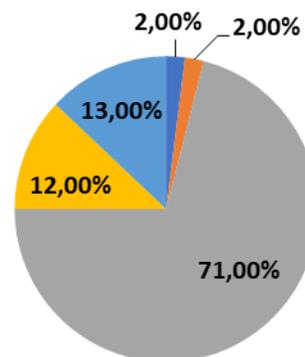


Annexe 5 : Sondage sur les eaux de baignade

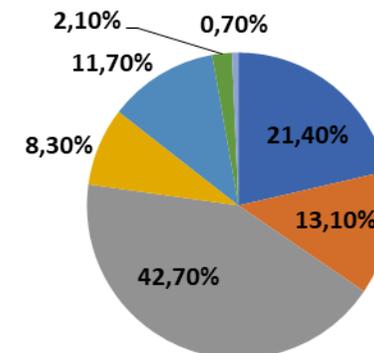
Pourquoi êtes-vous venus sur cette plage ? 2019



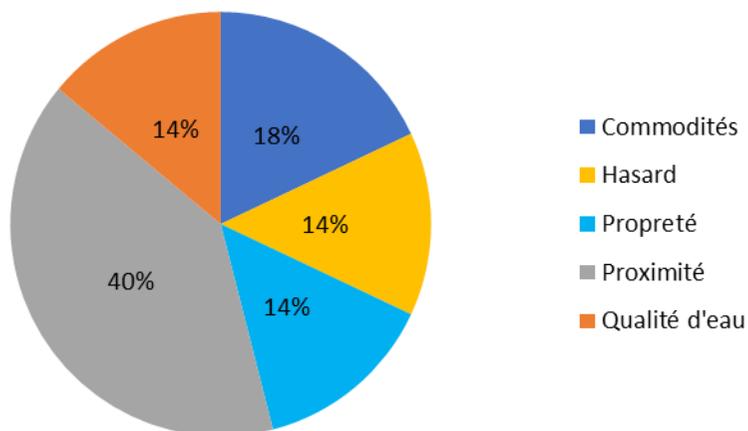
1. Pourquoi êtes-vous venu sur cette plage ? 2018



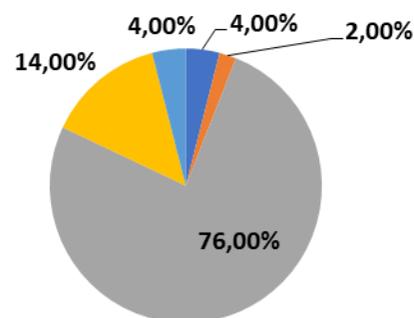
1. Pourquoi êtes-vous venu sur cette plage ? 2017



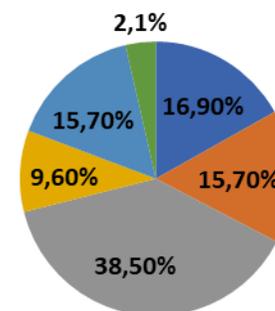
Pourquoi êtes-vous venus sur cette plage (usagers de Kernevest) 2019



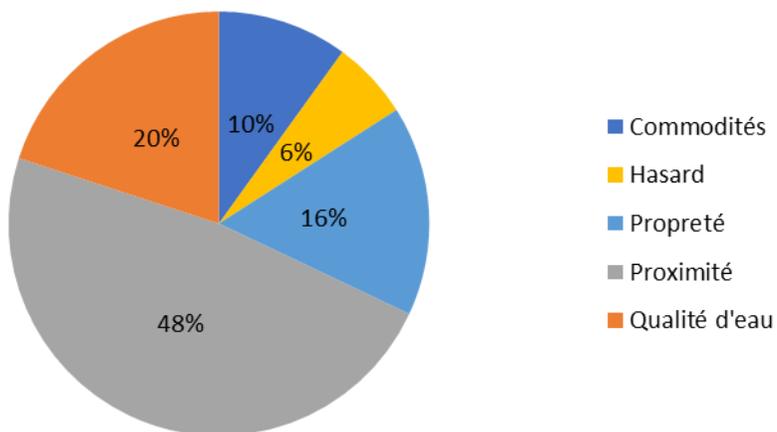
1. Pourquoi êtes-vous venu sur cette plage ? (usagers de Kernevest) 2018



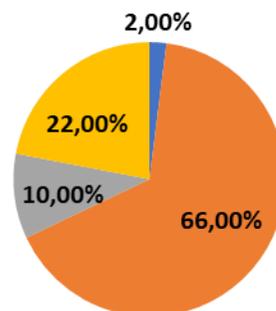
1. Pourquoi êtes-vous venu sur cette plage ? (usagers de Kernevest) 2017



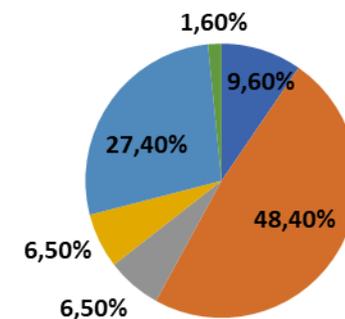
1. Pourquoi êtes-vous venu sur cette plage (usagers de Men Er Beleg) **2019**



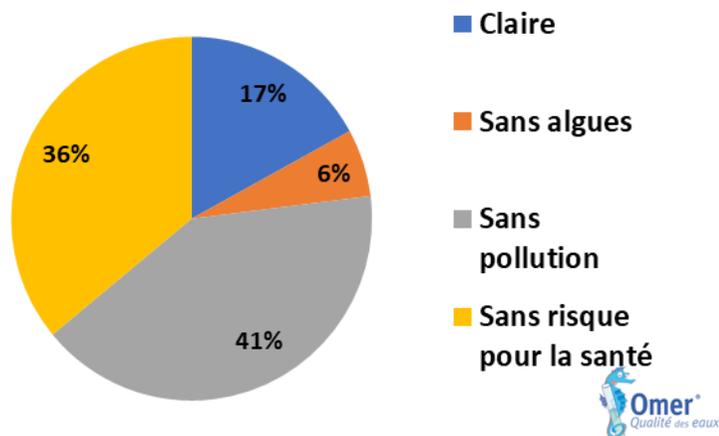
1. Pourquoi êtes-vous venu sur cette plage ? (usagers de Men Er Beleg) **2018**



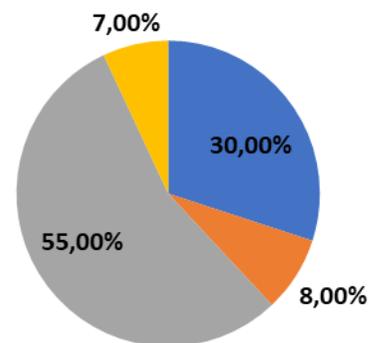
1. Pourquoi êtes-vous venu sur cette plage ? (usagers de Men Er Beleg) **2017**



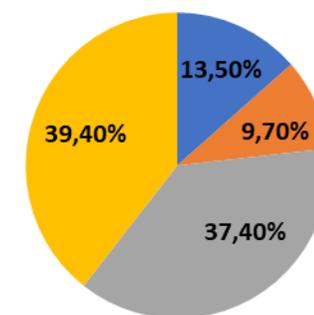
2. Qu'est-ce qu'une eau de bonne qualité pour vous ? **2019**



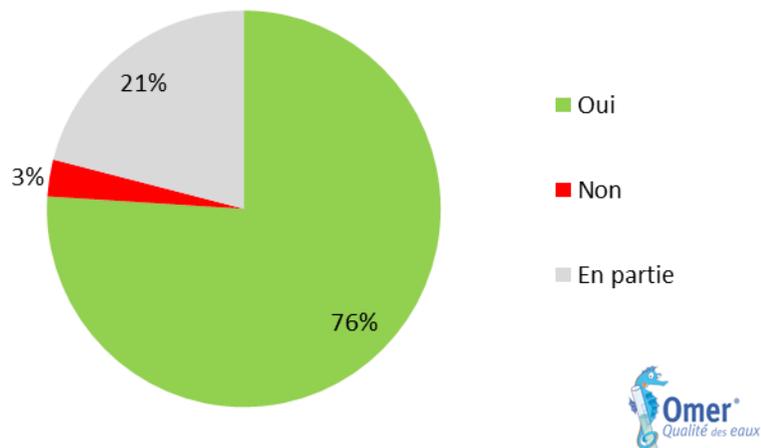
2. Qu'est-ce qu'une eau de bonne qualité pour vous ? **2018**



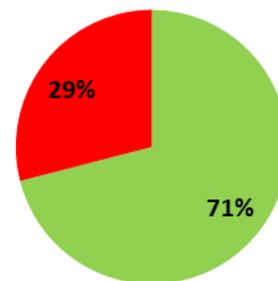
2. Qu'est-ce qu'une eau de bonne qualité pour vous ? **2017**



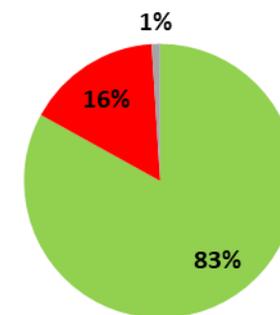
3. La qualité de l'eau fait-elle partie de vos critères de sélection d'une plage ? **2019**



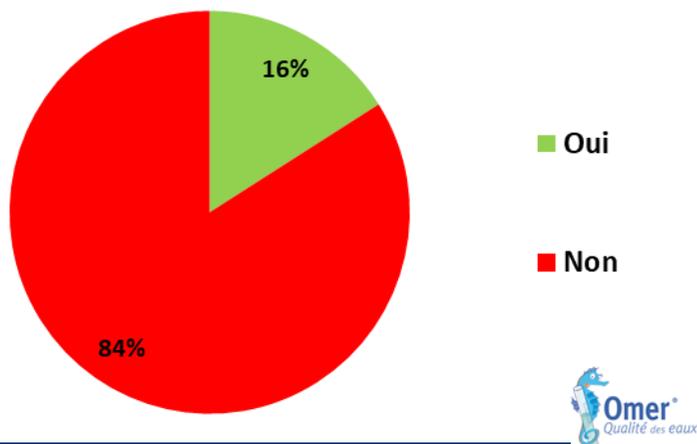
3. La qualité de l'eau fait-elle partie de vos critères de sélection d'une plage ? **2018**



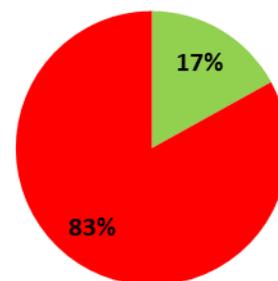
3. La qualité de l'eau fait-elle partie de vos critères de sélection d'une plage ? **2017**



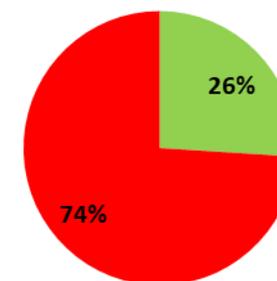
4. Avant de vous baigner, vous êtes-vous informés sur la qualité de l'eau ? **2019**



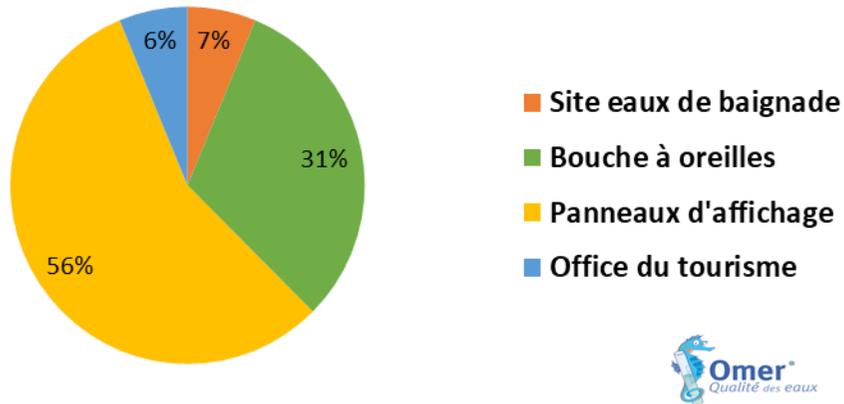
4. Avant de venir vous baigner, vous êtes-vous informé sur la qualité de l'eau ? **2018**



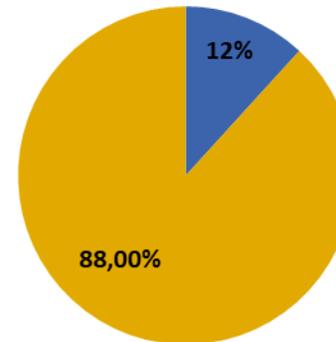
4. Avant de venir vous baigner, vous êtes-vous informé sur la qualité de l'eau ? **2017**



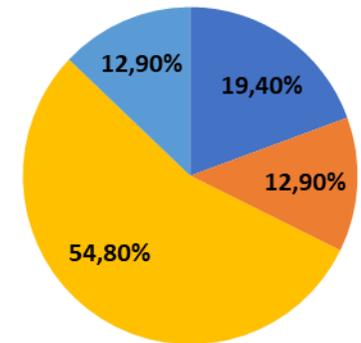
Si oui, de quelle façon ? 2019



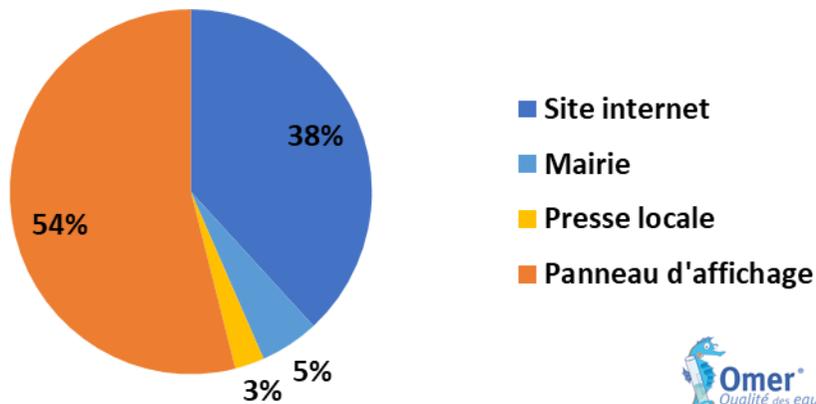
Si oui, de quelle façon ? 2018



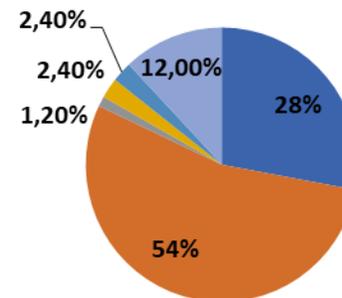
Si oui, de quelle façon ? 2017



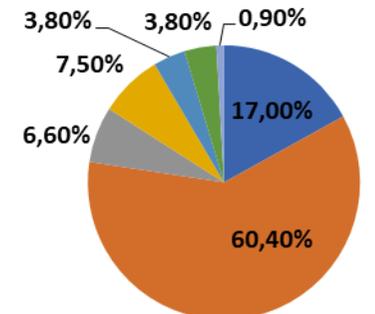
Si non, de quelle façon souhaiteriez vous trouver une information précise ? 2019



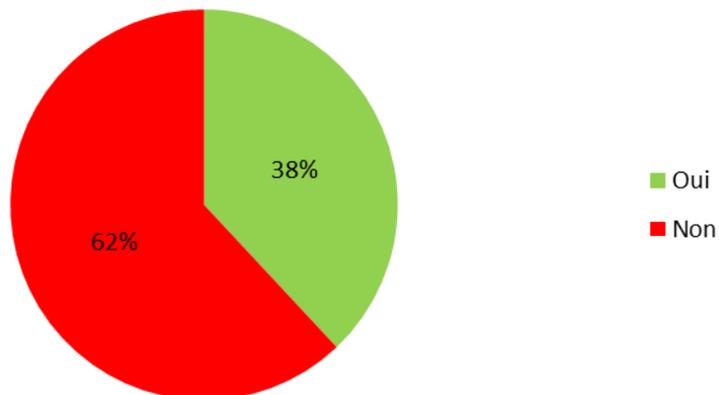
Si non, de quelle façon souhaiteriez-vous trouver une information précise ? 2018



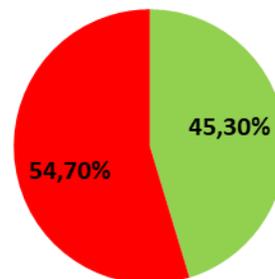
Si non, de quelle façon souhaiteriez-vous trouver une information précise ? 2017



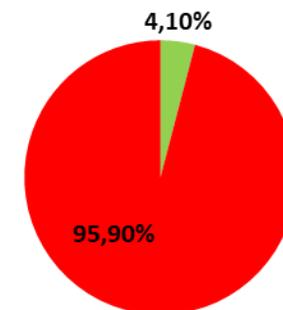
Si non, avez-vous remarqué les panneaux d'affichage à l'entrée de la plage ? **2019**



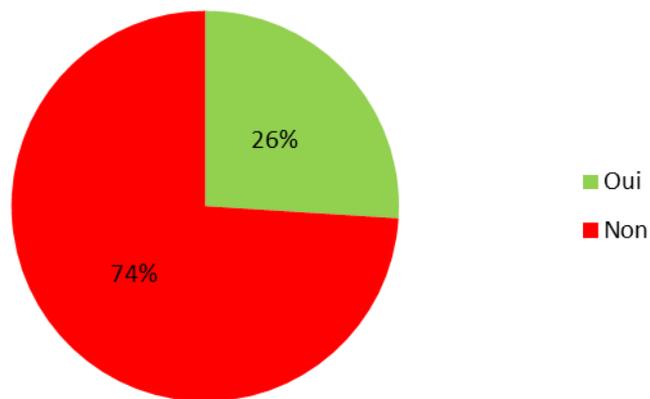
Si non, avez-vous remarqué les panneaux d'affichage à l'entrée de la plage ? **2018**



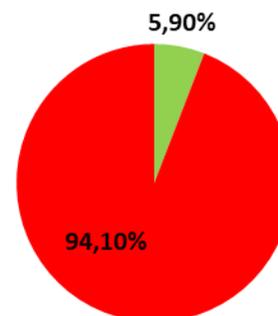
Si non, avez-vous remarqué les panneaux d'affichage à l'entrée de la plage ? **2017**



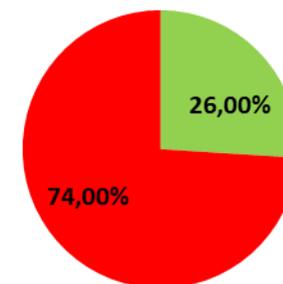
Si non, avez-vous remarqué les panneaux d'affichage à l'entrée de la plage ? (usagers de Men Er Beleg) **2019**



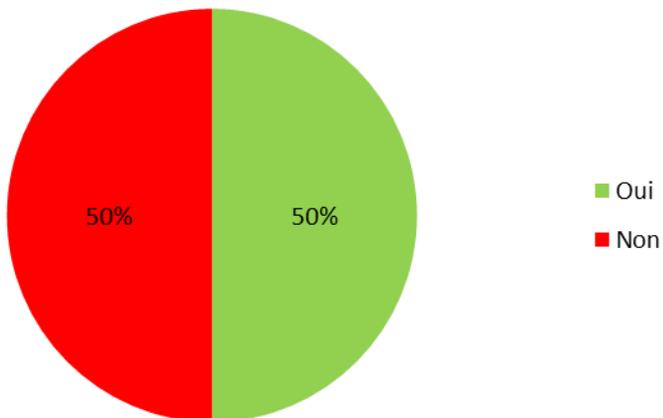
Si non, avez-vous remarqué les panneaux d'affichage à l'entrée de la plage ? (usagers de Men Er Beleg) **2017**



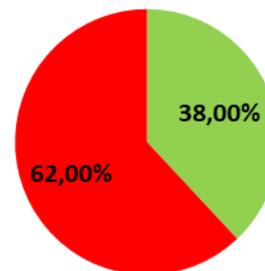
Si non, avez-vous remarqué les panneaux d'affichage à l'entrée de la plage ? (usagers de Men Er Beleg) **2018**



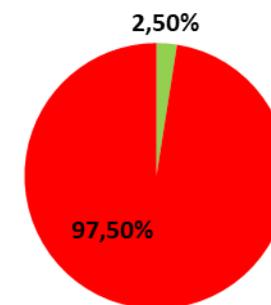
Si non, avez-vous remarqué les panneaux d'affichage à l'entrée de la plage ? (usagers de la plage de Kernevest) **2019**



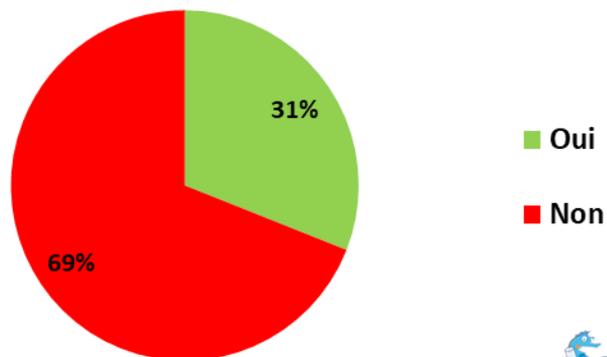
Si non, avez-vous remarqué les panneaux d'affichage à l'entrée de la plage ? (usagers de la plage de Kernevest) **2018**



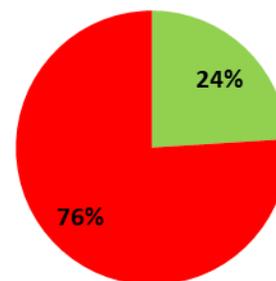
Si non, avez-vous remarqué les panneaux d'affichage à l'entrée de la plage ? (usagers de la plage de Kernevest) **2017**



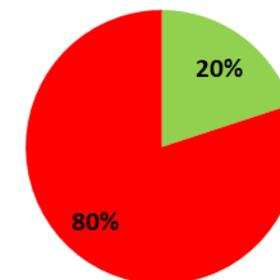
5. Connaissez-vous la certification Démarche Qualité Eaux de Baignade ? **2019**



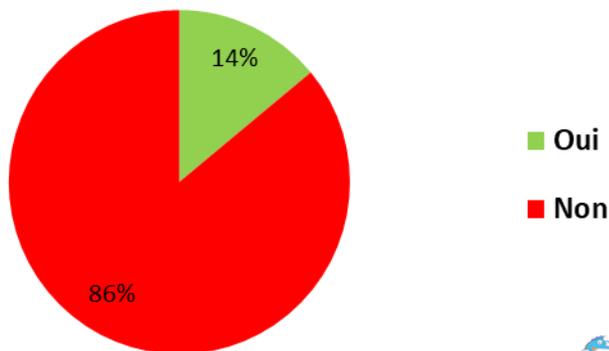
5. Connaissez-vous la certification eaux de baignade ? **2018**



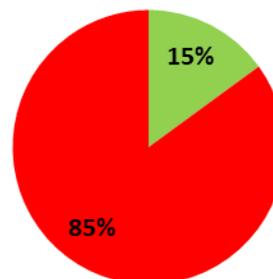
5. Connaissez-vous la certification eaux de baignade ? **2017**



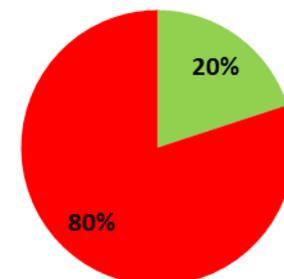
6. Savez-vous si cette commune est certifiée *Démarche Qualité Eaux de Baignade* ? **2019**



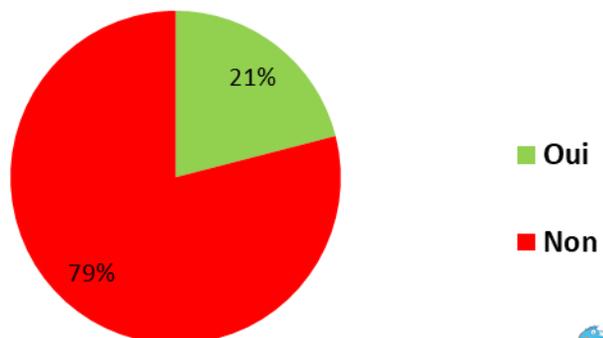
6. Savez-vous si cette commune est certifiée *Démarche Qualité Eaux de Baignade* ? **2018**



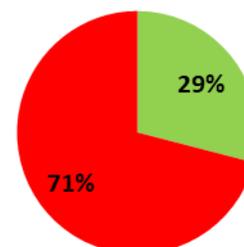
6. Savez-vous si cette commune est certifiée *Démarche Qualité Eaux de Baignade* ? **2017**



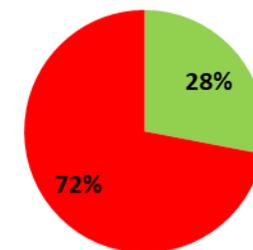
7. Savez vous que la mairie tient à jour un registre concernant les plages et la qualité des eaux? **2019**



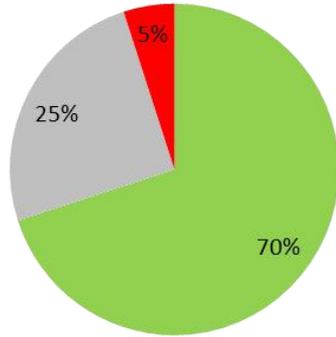
7. Savez-vous que la mairie tient à jour un registre concernant les plages et la qualité des eaux ? **2018**



7. Savez-vous que la mairie tient à jour un registre concernant les plages et la qualité des eaux ? **2017**



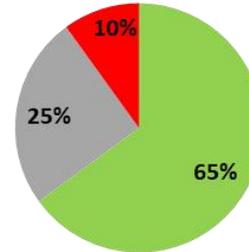
8. Ayant plus de détails sur la surveillance de vos eaux de baignade, pensez-vous que cela pourrait devenir un critère de sélection ? **2019**



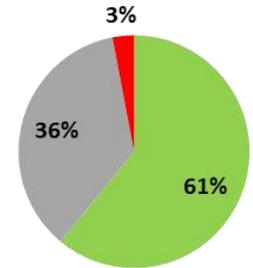
■ Oui
■ Peut-être
■ Non



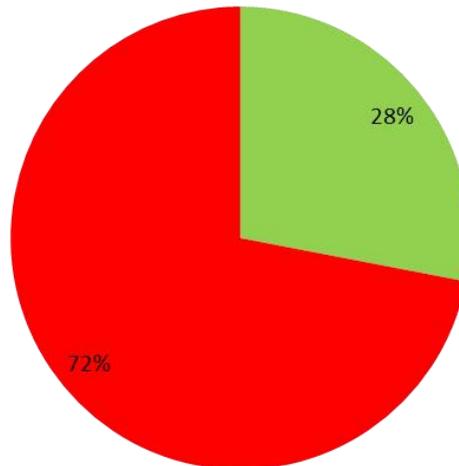
8. Ayant plus de détails sur la surveillance de vos eaux de baignade, pensez-vous que cela pourrait devenir un critère de sélection ? **2018**



8. Ayant plus de détails sur la surveillance de vos eaux de baignade, pensez-vous que cela pourrait devenir un critère de sélection ? **2017**



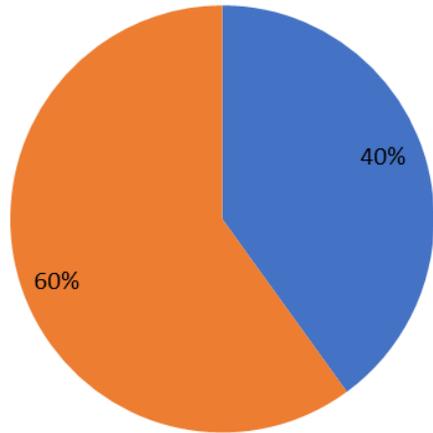
Savez vous que des cendriers de plage sont disponibles au poste de secours ? **2019**



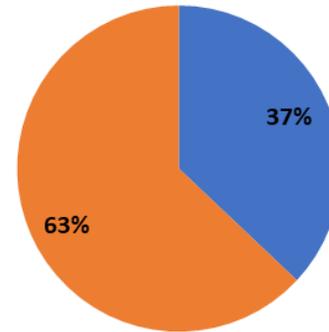
■ Oui
■ Non



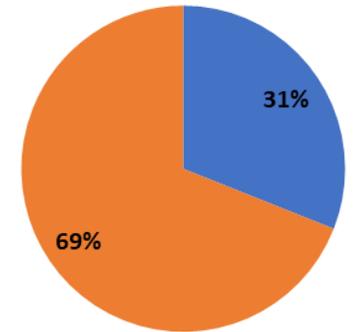
Sexe 2019



Sexe 2018



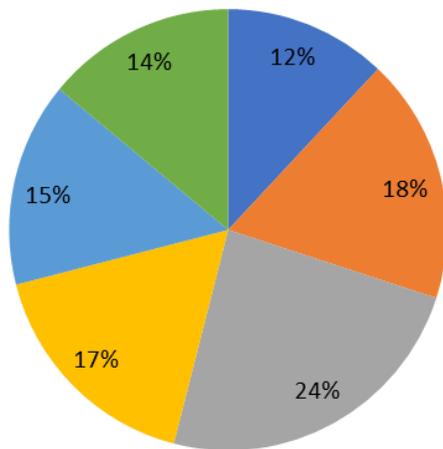
Sexe 2017



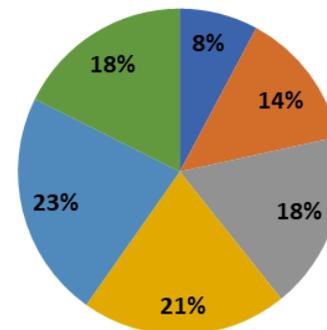
- Homme
- Femme



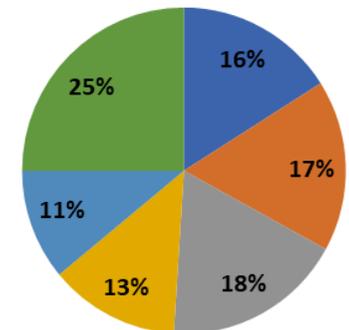
Tranches d'âge 2019



Tranches d'âge 2018



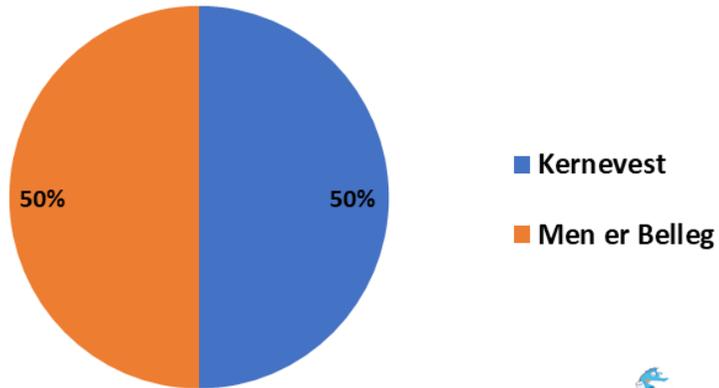
Tranches d'âge 2017



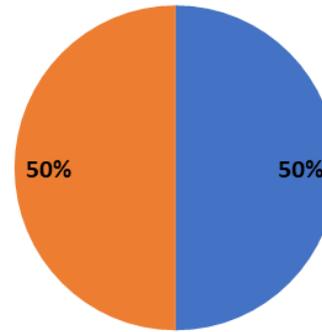
- 18/25
- 26/35
- 36/45
- 46/55
- 56/65
- >65



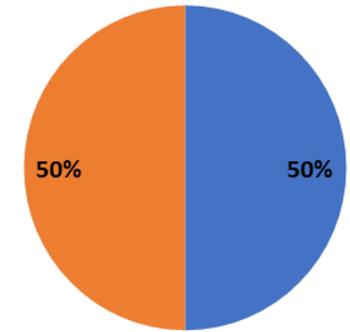
Lieu du sondage **2019**



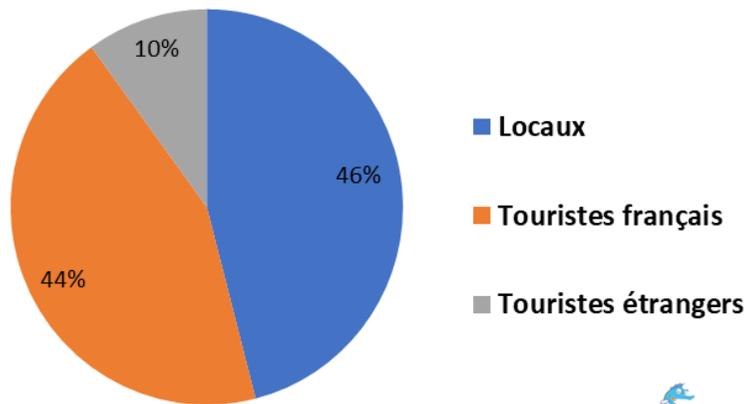
Lieu du sondage **2018**



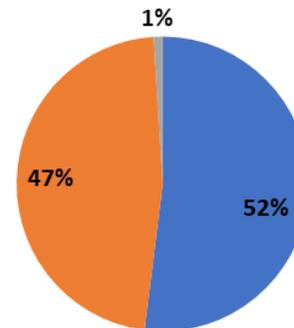
Lieu du sondage **2017**



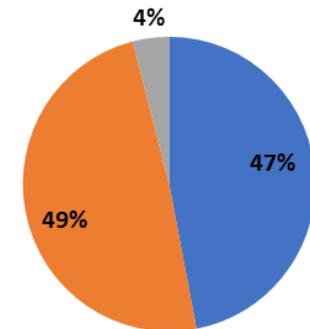
Provenance des personnes interviewées **2019**



Provenance des personnes interviewées **2018**



Provenance des personnes interviewées **2017**



Commentaire des usagers en 2019 :

Plage de Men Er Beleg :

Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none">• Parking à proximité de la plage• Les toilettes propres	<ul style="list-style-type: none">• Visibilité du panneau d'information sur la qualité de l'eau (taille police)• Ramassage des algues• Panneaux d'informations trop loin de l'accès de la plage• Parking poussiéreux• Les parkings construits "gâchent" la vue

Plage de Kernevest :

Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none">• WC refaits, Toilettes propres• Plage propre• Travail de restauration des dunes apprécié, peut être intégrer une signalisation pour sensibiliser les touristes• Cendriers portables• Interdiction aux chiens seulement en saison	<ul style="list-style-type: none">• Parking poussiéreux, sens de circulation pas clair• Les gens continuent de passer sur les dunes protégées sans emprunter les passages prévus à cet effet• Panneaux d'informations trop loin de l'accès de la plage• Visibilité des poubelles sur la plage• Pourquoi ne pas interdire les fumeurs sur une portion de la plage

Autres remarques : Petite crique de Port Dun pas surveillé, flaque suspecte à la surface de l'eau

Un échantillon de **100** personnes (50 sur la plage de Men Er Beleg et 50 sur la plage de Kernevest) a été sondé

Commentaire des usagers en 2018 :

Plage de Men Er Beleg :

Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none">• Parking à proximité de la plage• Les toilettes propres• Les panneaux	<ul style="list-style-type: none">• Parking trop poussiéreux• Pas de ramassage des algues en début de saison• Plage pas entretenue car nombreux ilots d'herbes• Pas assez de panneaux par rapport au nombre d'accès à la plage• Présence de chiens régulière

Plage de Kernevest :

Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none">• Les toilettes• Plage propre• Poste de secours• Ecole de voile	<ul style="list-style-type: none">• Les gens continuent de passer sur les dunes protégées sans emprunter les passages prévus à cet effet• Mégots de cigarettes trop nombreux• L'école de voile empiète trop sur la plage

Commentaires des usagers en 2017 :

Plage de Men Er Beleg :

- « Trop de chiens / Trop de mégots de cigarettes »
- « Trop d'algues / Pas propre »
- « Pas si facile de remarquer le panneau d'affichage à la sortie du parking »
- « Pas de panneau d'affichage au bout de la plage »
- « Trop de chiens sur l'estran »
- Question récurrente sur l'exutoire d'eau pluviale : « Est-ce les égouts ? »

Plage de Kernevest :

- « Si possible ratisser la plage car enfants faisant des trous (château de sable...) »
- « Très satisfaite de la mise en place du poste de secours depuis l'an dernier »
- « Il faudrait interdire de fumer sur la plage car trop de mégots de cigarettes sur le sable »

Sur les 2 plages, des personnes ont exprimé leur satisfaction quant aux aménagements réalisés (parking, toilette...).

Encore cette année, plus de 80% des personnes sondées affirment que la qualité de l'eau fait partie de leurs critères de sélection d'une plage. Cependant, en discutant un peu avec eux, derrière le terme « qualité », les usagers sous-entendent une eau « propre », claire, sans algues... Ils ne font pas référence à la qualité bactériologique de la masse d'eau.

Commentaires des usagers en 2016 :

- Entretien toilette à revoir
- Men Er Beleg : « Dommage pour le parking depuis les travaux, merci d'améliorer pour l'année prochaine »



Annexe 6 : Bilan ARS par plage



QUALITE DES EAUX DE BAINADES



KERNEVEST SAINT-PHILIBERT

Classement sanitaire européen 2018

Eau d'excellente qualité



European bathing water quality in 2018

Excellent bathing water quality

Résultats 2019

	11 juin	21 juin	25 juin	01 juil.	10 juil.	15 juil.	24 juil.	29 juil.	05 août	16 août	22 août	29 août	06 sept.	12 sept.
	14.25	11.30	10.50	15.40	12.20	17.50	10.20	16.20	09.40	08.45	09.40	17.05	10.55	16.35
ENTRÉTIENNEURS / 100ML (MP)	<15	<15	<15	<15	<15	15	15	192	15	<15	<15	30	15	15
ESCHERICHIA COLI / 100ML (MP)	<15	<15	<15	<15	15	<15	<15	160	<15	<15	<15	15	15	<15
Interprétation sanitaire	High	High	High	High	High	High	High	Low	High	High	High	High	High	High

eau de bonne qualité ■ high-quality water
 eau de qualité moyenne ■ average-quality water
 eau de mauvaise qualité ■ low-quality water

La qualité de l'eau de baignade peut varier en fonction de la pluviométrie, de la courantologie et des pollutions accidentelles.

Si l'eau est de mauvaise qualité, la baignade peut être limitée ou momentanément interdite.

The quality of bathing water may vary according to rainfall, sea currents and accidental pollution.

When water quality is poor, bathing may be limited or momentarily prohibited.

Informez-vous !

Évitez de vous baigner et pêcher après un orage.

Apprivoisez le soleil.



Get informed !

Avoid bathing and picking shellfish after a storm.

Protect yourself from the sun.

baignades.sante.gouv.fr

Pour la Directrice de la délégation départementale du Morbihan

L'ingénieur d'études sanitaires

Signé

Benjamin RICHARD



QUALITE DES EAUX DE BAINADES



MEN ER BELEG SAINT-PHILIBERT

Classement sanitaire européen 2018

Eau d'excellente qualité



European bathing water quality in 2018

Excellent bathing water quality

Résultats 2019

	11 juin	21 juin	01 juil.	15 juil.	29 juil.	16 août	29 août	12 sept.
	14:35	11:40	15:50	16:00	16:30	08:50	17:15	16:40
ENTÉROCOQUES /100ML (MP)	<15	<15	15	15	46	15	160	161
ESCHERICHIA COLI / 100ML (MP)	<15	15	<15	<15	253	15	489	142
Interprétation sanitaire	High-quality water	High-quality water	High-quality water	High-quality water	Average-quality water	High-quality water	Average-quality water	Average-quality water

eau de bonne qualité ■ high-quality water
 eau de qualité moyenne ■ average-quality water
 eau de mauvaise qualité ■ low-quality water

La qualité de l'eau de baignade peut varier en fonction de la pluviométrie, de la courantologie et des pollutions accidentelles.

Si l'eau est de mauvaise qualité, la baignade peut être limitée ou momentanément interdite.

The quality of bathing water may vary according to rainfall, sea currents and accidental pollution.

When water quality is poor, bathing may be limited or momentarily prohibited.

Informez-vous !

Évitez de vous baigner et pêcher après un orage.

Apprivoisez le soleil.



Get informed !

Avoid bathing and picking shellfish after a storm.

Protect yourself from the sun.

baignades.sante.gouv.fr

Pour la Directrice de la délégation départementale du Morbihan

L'ingénieur d'études sanitaires

Signé

Benjamin RICHARD



Annexe 7 : Rapport d'audit de certification 2019



**Certification du système de gestion
de la qualité des eaux de baignade
Rapport d'audit**

Collectivité :	SAINT PHILIBERT		
Adresse:	Place des Trois Otages - 56470 SAINT-PHILIBERT		
N° Dossier	FR/PAR-232664	Type d'audit :	Renouvellement
Référentiel :	SGQEB V1 6 juin 2009	Accréditation :	E
Plage(s) auditée(s) :	Kernevest / Men Er Beleg		
Représentant de la collectivité :	Mme BARDOU Marine m.bardou@stphilibert.fr urbanisme@stphilibert.fr 07 81 90 20 09 Mme Isabelle LAVIGNE (DGS) : dgs@stphilibert.fr / 02.97.30.07.00 Mr Jérôme GIRARD (DST) : 06.60.91.11.62 services techniques@stphilibert.fr a.lavacherie@stphilibert.fr	Date(s) de l'audit :	26/07/19
Responsable d'audit :	Vianney BOCK	Autres membres de l'équipe d'audit	NA
<small>Ce rapport est confidentiel et sa diffusion est limitée à l'équipe d'audit, le représentant de la collectivité et les services administratifs de SGS ICS.</small>			

1) Objectifs de l'audit

- Les objectifs de l'audit sont de :
- Confirmer que le système de gestion de la qualité des eaux de baignade est conforme aux exigences de la norme auditée,
 - Confirmer que la collectivité et ses partenaires mettent en œuvre le système de gestion,
 - Confirmer que le système permet de maîtriser les sources de pollution et les risques sanitaires.

2) Domaine d'application et périmètre

a) Domaine d'application des activités et périmètre proposés ou actuels

Kernevest / Men Er Beleg

b) Domaine d'application et périmètre confirmés ou modifiés par l'auditeur (compte tenu des résultats de l'audit)

MAIRIE DE SAINT PHILIBERT
Zones de baignade :

- Kernevest
- Men Er Beleg

N° Dossier	FR/PAR232664	SAINT PHILIBERT v1	Type audit	Renouvellement
CONFIDENTIEL	Document:	Rapport d'audit Système de Gestion de la Qualité des Eaux de Baignade v1	Page n°:	1 de 9



Existe-t-il plusieurs sites de baignade ?

Oui Non

Si oui, la liste des sites devant figurer sur le certificat est mise en annexe du rapport ou jointe à celui-ci en audit initial, en audit de renouvellement ou, en cas de changement de périmètre, en audit de surveillance.

c) Principales évolutions de la collectivité depuis le dernier audit (structure, changement d'interlocuteur, effectif, parties intéressées, classement...)

- **Classements ARS (selon Directive 2006 CE) – (4 dernières années) – Kernevest**

2015	2016	2017	2018
Excellente	Excellente	Excellente	Excellente

- **Classements ARS (selon Directive 2006 CE) – (4 dernières années) – Men Er Beleg**

2015	2016	2017	2018
Excellente	Excellente	Excellente	Excellente

3) Conclusions et recommandations de l'équipe d'audit

L'équipe d'audit a conduit un audit basé sur une approche des risques et objectifs les plus significatifs requis par le référentiel faisant l'objet de l'audit.

La réalisation de l'audit se base sur la réalisation d'entretiens, d'observations de l'activité et de revues de documentation et des enregistrements.

Le déroulement de l'audit se fait selon le plan d'audit envoyé préalablement à l'audit.

L'équipe d'audit conclut que la collectivité **A** **N'A PAS**

- Établi et entretenu son système de gestion en conformité avec les exigences du référentiel audité,
- Démonstré un niveau satisfaisant de mise en œuvre de son système,
- Démonstré un niveau satisfaisant et respecte son engagement d'amélioration continue.

Nombre de NON-CONFORMITÉ(S) Majeure(s) Mineure(s)

Nombre d'observations

N° Dossier	FR/PAR232664	SAINT PHILIBERT v1	Type audit	Renouvellement
CONFIDENTIEL	Document:	Rapport d'audit Système de Gestion de la Qualité des Eaux de Baignade v1	Page n°:	2 de 9



A partir des résultats de l'audit et de l'état de développement et de maturité du système de gestion, l'équipe d'audit recommande que la certification du système de gestion de la qualité des eaux de baignade soit :

- ACCORDEE/ MAINTENUE/ RENOUVELEE
- ACCORDEE / MAINTENUE/ RENOUVELEE AVEC AUDIT SUPPLEMENTAIRE
- MAINTENUE SOUS RESERVE DES RESULTATS DE L'AUDIT COMPLEMENTAIRE
- SUSPENDUE EN ATTENTE DES RESULTATS DE L'AUDIT COMPLEMENTAIRE
- REFUSEE EN ATTENTE DES RESULTATS DE L'AUDIT COMPLEMENTAIRE

4) Suivi des audits précédents

Les données issues des audits précédents ont été revues pour assurer que les actions correctives relatives aux Non-conformités ont bien été menées.

Le suivi des audits précédents inclut les observations.

L'évaluation a permis de conclure que :

- Toutes les opportunités identifiées lors des audits précédents ont été corrigées et l'efficacité des actions décidées est toujours prouvée.
- La collectivité n'a pas engagé toutes les actions correctives suite à l'audit précédent et une ou plusieurs non-conformités ou observations ont été reportées dans la section "Non-conformités" ou Observations du présent rapport.

Noter ici le détail du suivi des non-conformités et des observations précédentes.

OBS n°01 : (3. Stratégie de surveillance)

(2017)

Le suivi des alarmes niveaux haut des postes de relevage sensibles sur le bassin versant devra être développé entre les équipes de la Mairie et la SAUR. Le suivi de la conformité des postes et des impacts potentiels en fonction des alarmes devront être précisés dans le système de gestion (exemple sur le PR Fort Kernevest).

Les alarmes des PR ne sont pas transmises à la commune pour rentrer dans la gestion active.

(2018)

Une réunion a été organisée avec le service Eau et Assainissement d'AQTA en avril 2018 pour pouvoir accéder aux informations sur ces installations dans le cadre de la gestion active. Un protocole a été mis en place autour des 3 PR (hors PR de Men Er Beleg sous domaine privé) et couvrant les événements suivants :

- Débordement des Poste de Relevage
- Alarmes niveaux très Haut de plus d'une heure
- Les casses réseau / PR

Le fichier des alarmes est reçu par les équipes de la SAUR Eaux de Baignade qui retransmettent ensuite en cas d'évènement pendant la saison de baignade les informations à la commune.

L'alarme niveau haut de Kernevest survenue le 25/07/18 n'a pas été transmise de manière formalisée comme défini dans le protocole de surveillance (412 minutes > 1 heure).

Le PR privé de Men Er Beleg à proximité de la plage n'est pas télésurveillé. Une prise de contact a été réalisé depuis mars mais le mauvais syndic a été contacté. Le syndic concerné CAGIL a un contrat d'entretien mais aucune surveillance active n'est pour l'instant prévu dans la démarche de gestion active.

Un courrier de demande d'information a été transmise à la CAGIL qui a répondu avec les travaux réalisés en novembre 2018 avec un remplacement du poste. Une assistante technique est contractualisée avec le syndic. Une situation réelle est survenue sur le poste en juillet 2019 avec un appel du gardien de l'immeuble avec une

N° Dossier	FR/PA232664	SAINT PHILIBERT v1	Type audit	Renouvellement
CONFIDENTIEL	Document:	Rapport d'audit Système de Gestion de la Qualité des Eaux de Baignade v1	Page n°:	3 de 9





intervention d'un technicien de la SAUR sur un débordement le 10/07/19 puis le 16/07/19. Des échanges par messagerie avec les techniciens du service Assainissement ont eu lieu pour mettre en demeure la résidence d'engager des travaux sur le PR et l'évacuation des eaux usées en mauvaise état qui passerait sous l'étang avec un second risque de déversement sur la zone de baignade.

Observation soldée

OBS n°02 : (5. Gestion de crise) Les messages de communication en cas de fermeture de plage au travers des supports de communication (Facebook et site Mairie) devront être préparés et validés avant leur diffusion. La procédure de crise n'indique pas les modalités de prise de l'arrêté de levée de l'interdiction de baignade ainsi que la communication autour de la réouverture. (dans les faits les acteurs connaissent les dispositions mais elles ne sont pas toujours formalisées dans la procédure de gestion de crise du 28/05/2018 et/ou du 30/06/18).

Une réunion de service a été réalisée le 18 juin a été réalisée avec les équipes de la Mairie en présence du service communication. Des messages d'informations sont préparés avec les codes d'accès. En astreinte la mise en ligne et la diffusion serait pris par les services. Des messages sont préétablis pour pouvoir être diffusés sur les panneaux lumineux.

Observation soldée

OBS n°03 : (6. Information du public) Plusieurs points sont perfectibles sur la communication et l'information du public

- Un second mat sur la qualité de l'eau n'est pas disponible sur le poste de surveillance pour monter soit la flamme bleu ciel (eau de bonne qualité) ou la flamme violette en cas de pollution. De même la flamme vent de terre n'est pas disponible et les équipements actuels ne permettent pas de lever deux drapeaux en même temps
- Signalement des différentes poubelles sur Mer El Beleg (et remplacement de la cabine téléphonique)
- Le module de remontée d'information à partir du site de la SAUR Omer, « j'aime ma baignade » est maintenant actif pour la commune de Saint Philibert pour remonter des alertes pollution. La communication sur son existence reste à développer (panneau d'affichage, lien avec le site de la Mairie)

Un mât avec 2 drisses a été installé sur le poste de secours et utilisé par les équipes de surveillance rencontrées.

Les plans de plage ont été mis à jour et présente les poubelles.

Le site internet de la Mairie fait référence au système de remontée J'aime ma baignade

Observation soldée

OBS n°04 : (7. Amélioration continue) (2018) La géolocalisation des non conformités d'assainissement (collectif et non collectif) pourrait être partagée avec les équipes d'AQTA et un indicateur mis en place pour le suivi de la mise en conformité des installations du bassin versant.

(2019) Le suivi des contrôles d'assainissement (collectif et non collectif) est réalisé à partir d'un tableau excel communiqué par le service Assainissement d'AQTA. Les non conformités détectées ne sont pas rapprochées des bassins versants des zones de baignade pour pouvoir identifier les actions prioritaires et les relancer les propriétaires en cas de non-respect des délais de mise en conformité en faisant un rappel à l'arrêté municipal définissant la zone à enjeu sanitaire liée à l'ANC et enfin les priorités des travaux prioritaires avec AQTA.

Observation maintenue dans l'attente de la finalisation des actions

OBS n°05 : (7. Amélioration continue) La réalisation d'une campagne de sensibilisation sur les mégots de cigarette devra être approfondie avec une mise à disposition de cendrier de plage au regard des résultats de l'enquête de satisfaction des usagers 2017.

L'enquête de satisfaction 2018 fait ressortir des points identiques. Des cendriers sont mis à disposition au niveau du poste de secours pour la saison 2019 avec une proposition par les surveillants de baignade.

Observation soldée

N° Dossier	FR/PAR232664	SAINT PHILIBERT v1	Type audit	Renouvellement
CONFIDENTIEL	Document:	Rapport d'audit Système de Gestion de la Qualité des Eaux de Baignade v1	Page n°:	4 de 9



OBS n°06 : (8. Gestion des documents et des enregistrements)

Les résultats d'analyse sont classés sur le serveur ainsi que les messages échangés sur la messagerie du service Environnement. L'ensemble des documents du système de gestion ne sont pas encore mis en ligne sur le serveur avec l'application des dispositions du chapitre 8 du classeur de certification transmis par la SAUR. La liste des documents devra être complétée par les documents créés (formulaire de surveillance, plan des réseaux notamment, arrêtés municipaux...).

Les différents documents du système de gestion ont été mis en ligne sur le réseau de la Mairie et le tableau modèle de la SAUR transmis, l'adaptation du tableau avec les différents enregistrements doit être finalisée.

Trois versions de la procédure de gestion de crise ont été trouvées lors de l'audit (2017 dans le classeur d'astreinte, mai et juin 2018) ou la fiche de synthèse du profil de baignade de Men Er Beleg révisée en 2018 avec une date de mise à jour au 10/04/2017. Si des améliorations notables ne sont pas engagées ce point sera classé en Non-conformité lors du prochain audit. A suivre

Une mise à jour des informations du classeur a été réalisé pour 2019 et le tableau des enregistrements complétés.

Il reste à compléter les versions des documents applicables.

Observation maintenue dans l'attente de la finalisation des actions

5) Constats d'audit

- Les documents administratifs (déclaration en mairie des baignades aménagées, recensement des eaux de baignade, saison balnéaire transmise au préfet) Oui Non
- Le profil des eaux de baignade est élaboré (inventaires des sources de pollution « TERRE » et « EAU » et des facteurs d'influence) enregistré, mise à jour avec l'évaluation de la criticité Oui Non
- Les programmes de surveillance réglementaire et d'auto-surveillance sont définis, mis en œuvre, les résultats enregistrés, transmis et suivis Oui Non
- L'information du public sur la qualité des eaux de baignade est réalisée et un registre de recueil des observations et remarques est disponible et suivi Oui Non
- Une procédure et des moyens associés à la gestion et communication de crise sont définis et mis en œuvre avec l'enregistrement du traitement Oui Non
- La documentation et les enregistrements du système de gestion sont maîtrisés. Oui Non
- Les incidents et anomalies sont enregistrés, suivis et des actions mises en place Oui Non
- Les améliorations sont planifiées, suivies et un bilan de la saison balnéaire réalisé Oui Non
- Le système de gestion de la qualité des eaux de baignade est mis en œuvre et entretenu Oui Non
- La collectivité utilise la marque de certification conformément aux règles d'utilisation de la marque. N/A Oui Non

N° Dossier	FR/PAR232664	SAINT PHILIBERT v1	Type audit	Renouvellement
CONFIDENTIEL	Document:	Rapport d'audit Système de Gestion de la Qualité des Eaux de Baignade v1	Page n°:	5 de 9



6) Non-conformités

NON-CONFORMITÉ	N°	de	<input type="checkbox"/> Majeure		<input checked="" type="checkbox"/> Mineure
			Référence de la norme :	SGQEB V1 6 juin 2009	
Processus/ service :			Chapitre de la norme :		
Référence du document :					
Détails de la non-conformité :	<u>PAS DE NON CONFORMITE DETECTEE LORS DE CET AUDIT</u>				

Les non-conformités détaillées ci-dessus doivent être traitées comme prévu dans la ou les procédure(s) sur les actions correctives de la collectivité. Les enregistrements correspondants doivent être établis et tenus à jour par la collectivité

7) Observations

Les observations identifiées ci-dessous doivent être passées en revue par la collectivité. Si elle décide de mener une action, celle-ci doit être traitée comme prévu dans la procédure liée à l'amélioration continue du système. Si elle décide de ne pas mener d'action, elle doit le justifier. Les enregistrements à ce sujet doivent être établis et tenus à jour par la collectivité.

OBS n°01 : (2. Elaboration du profil d'eau de baignade)

Les synthèses de profil d'eau de baignade tout particulièrement de Men Er Beleg devront être revus et les risques actualisés au regard des risques identifiés sur les zones d'assainissement privées à proximité des zones de baignade.

OBS n°02 : (7. Amélioration continue) Le réseau d'assainissement privé de Men Er Beleg à l'arrière de la dune à proximité de la zone de baignade devra être suivi à plusieurs niveaux :

- Maintien de la surveillance du niveau du débordement (constaté lors de l'audit et survenu 3 fois depuis le mois de juillet avec intervention de camion d'hydrocurage
- Suivi du courrier de mise en demeure des propriétaires par le service Assainissement d'AQTA
- Investigations télévisuelles pour connaître le fonctionnement de ce réseau privé et son potentiel de surverse vers les lagunes et/ou le réseau d'eau pluvial donnant sur la zone de baignade
- Etudes pour apprécier la possibilité de raccordement directe des eaux usées de la résidence vers le réseau d'assainissement collectif

OBS n°03 : (7. Amélioration continue) (2018) La géolocalisation des non conformités d'assainissement (collectif et non collectif) pourrait être partagée avec les équipes d'AQTA et un indicateur mis en place pour le suivi de la mise en conformité des installations du bassin versant.

(2019) Le suivi des contrôles d'assainissement (collectif et non collectif) est réalisé à partir d'un tableau excel communiqué par le service Assainissement d'AQTA. Les non conformités détectées ne sont pas rapprochées des bassins versants des zones de baignade pour pouvoir identifier les actions prioritaires et les relancer les propriétaires en cas de non-respect des délais de mise en conformité en faisant un rappel à l'arrêté municipal définissant la zone à enjeu sanitaire liée à l'ANC et enfin les priorités des travaux prioritaires avec AQTA.

Enfin, un échange avec les services concernés d'AQTA devra être recherché lors du prochain audit de surveillance.

N° Dossier	FR/PAR232664	SAINT PHILIBERT v1	Type audit	Renouvellement
CONFIDENTIEL	Document:	Rapport d'audit Système de Gestion de la Qualité des Eaux de Baignade v1	Page n°:	6 de 9



- Le suivi des non-conformités MAJEURES doit faire l'objet d'un audit complémentaire sur site.**
 Les actions correctives doivent être engagées immédiatement. Un plan d'action doit être communiqué à l'auditeur dans les **30 jours suivant la notification définitive envoyée par SGS ICS**.
 Un audit complémentaire devra être conduit par le responsable d'audit afin de confirmer l'efficacité des actions mises en œuvre et statuer si la certification peut être accordée ou maintenue.
 La décision du Responsable d'audit (type d'audit et durée de l'audit est proposée ci-dessous et sera validée par le comité Qualité – Sécurité – Environnement de SGS ICS ou le Directeur Certification).
Cet audit devra survenir dans les 90 jours suivant la notification envoyée par SGS ICS.

Recommandation du responsable d'audit	Audit complémentaire sur site	NON
---------------------------------------	-------------------------------	------------

- Le suivi des non-conformités MAJEURES doit faire l'objet d'un audit complémentaire documentaire.**
 Les actions correctives doivent être engagées immédiatement. Les preuves des actions correctives engagées doivent être envoyées au Responsable d'audit afin qu'il valide l'efficacité des actions correctives **dans un délai de 90 jours**.
 (Durée additionnelle d'évaluation : 0.25 jour)

- Le nombre des non-conformités mineures constatées sans suspendre la certification nécessite un audit supplémentaire**
 La décision du responsable d'audit (type d'audit et durée de l'audit sont proposés ci-dessous) seront validés par le comité Qualité – Sécurité – Environnement de SGS ICS ou le Directeur Certification.
Cet audit devra survenir dans les 6 mois suivant la fin de l'audit.

Recommandation du responsable d'audit	Audit Supplémentaire	NON
---------------------------------------	----------------------	------------

Lors de la prochaine visite planifiée, l'équipe d'audit assurera un suivi de l'ensemble des non-conformités afin de confirmer l'efficacité des actions correctives engagées.

Date d'envoi du rapport	26/07/19
Visa (Initiales ou signature électronique acceptée)	VBO

N° Dossier	FR/PAR232664	SAINT PHILIBERT v1	Type audit	Renouvellement
CONFIDENTIEL	Document:	Rapport d'audit Système de Gestion de la Qualité des Eaux de Baignade v1	Page n°:	8 de 9



OBS n°04 : (8. Gestion des documents et des enregistrements)

Le tableau de suivi de la documentation de devra intégrer la date permettant de gérer la version des documents applicables et enfin la liste des destinataires pour s'assurer que les documents obsolètes sont retirés sur leurs points d'utilisation.

8) Points Forts

PF1 : La prise de l'arrêté municipal 2019/125 définissant la zone à enjeu sanitaire liée à l'assainissement non collectif

PF2 : Le déploiement d'une partie de la procédure de gestion de crise suite aux incidents d'assainissement privé sur Men Er Beleg au mois de juillet avec une bonne coordination des équipes et une très bonne traçabilité des événements au travers de la main courante.

PF3 : L'implication des Elus et du Maire dans le suivi des actions d'amélioration devant être menées avec l'appui du service Assainissement d'AQTA

PF4 : La remontée des observations opérationnelles des équipes de propreté avec les fiches d'observation par zone de baignade et par jour

PF5 : Les différentes actions de sensibilisation réalisées au travers des magazines d'information ou documents mis à disposition par la Mairie autour des plages et l'affichage opérationnel sur l'importance de la préservation de la dune et du laisse de mer.

PF6 : L'enquête de satisfaction annuelle et le suivi des remontées des usagers avec des actions d'amélioration engagées ou planifiées (cendriers de plage)

PF7 : Le travail des équipes de surveillance de la baignade de la SNSM avec la connaissance et l'application des procédures, leur formation avant saison comprenant une sensibilisation par la commune aux procédures de gestion de crise et de surveillance et enfin 2 jours de retour d'expérience en fin de saison.

PF8 : La poursuite de l'aménagement des dunes à proximité des zones de baignade, des transports et des accès en concertation avec le Conservatoire du Littoral et la limitation des zones de stationnement des camping-cars sur les hauts des zones de baignade.

PF9 : L'appui de la SAUR dans la démarche de certification (bilan annuel, suivi du programme de surveillance, participation et disponibilité lors de l'audit de certification, enquêtes de satisfaction, coordination avec les équipes CPO et hydrocureurs)

PF10 : La participation du service Urbanisme et Environnement à cet audit de renouvellement

PF11 : Les actions d'amélioration engagée par la commune par rapport aux observations de l'audit précédent

PF12 : L'implication des élus dans la démarche de certification et l'amélioration du système de gestion

PF13 : Le classement en excellent qualité obtenue pour la 5^{ème} année consécutive par la commune

PF14 : La transparence, la disponibilité et les échanges constructifs avec l'ensemble des acteurs ayant participé à cet audit de renouvellement

N° Dossier	FR/PAR232664	SAINT PHILIBERT v1	Type audit	Renouvellement
CONFIDENTIEL	Document:	Rapport d'audit Système de Gestion de la Qualité des Eaux de Baignade v1	Page n°:	7 de 9





Annexe 8 : Plan d'actions



PLAN D'ACTION SAINT PHILIBERT							
Thématique	Plage	Observations	Actions	Responsable	Échéance	Réalisée(s) (Oui / Non)	Date réalisation
COM	Kernevest	Un second mat sur la qualité de l'eau n'est pas disponible sur le poste de surveillance pour monter soit la flamme bleu ciel (eau de bonne qualité) ou la flamme violette en cas de pollution. De même la flamme vent de terre n'est pas disponible et les équipements actuels ne permettent pas de lever deux drapeaux en même temps. Signalisation des différentes poubelles sur Mer El Beleg (et remplacement de la cabine téléphonique) et le module de remontée d'information à partir du site de la SAUR Omer. « l'aine ma baignade » est maintenant actif pour la commune de Saint Philibert pour remonter des alertes pollution. La communication sur son existence reste à développer (panneau d'affichage, lien avec le site de la Marie)	Doublement du mat (2 bras) Signalisation des poubelles Communication sur l'existence du site OMER + mise à jour site internet mairie + fiche pratique "plages" à l'accueil de la mairie + communication BM juillet 2019 + point presse 26/06/2019	Commune	juin-19	oui	juin-juillet 2019
COM	Kernevest	La réalisation d'une campagne de sensibilisation sur les mégots de cigarette devra être approfondie avec une mise à disposition de cendrier de plage au regard des résultats de l'enquête de satisfaction des usagers 2017.	Mis en place de "boîtes à clopes" et cendriers de poche plage de Kernevest Nouvelles fiches de suivi nettoyage plages	Commune	juin-19	oui	juin 2019 - communication BM juillet 2019
COM	Men Er Bellec	Communication/sensibilisation usagers de la plage	Aménagement zone de protection dunaire + panneaux pédagogiques	Commune / CDLittoral/PNR/Ecoles	déc-19	oui	2019
COM	Les 2	Entretien des cours d'eau et sensibilisation riverains	formation des élus et services techniques par le PNR animations sur les zones humides et entretien des cours d'eau	Commune / PNR/ Eau et rivière	déc-19	non	
Autres sources de pollution	Les 2	Interdiction animaux sur les plages	Arrêté municipal d'interdiction chiens et chevaux pendant la saison balnéaire	Commune	juin-19	oui	juil-05
Autres sources de pollution	Men Er Bellec	Stationnement et présence de camping-cars	pose de potelets le long de la plage + tracé des stationnements parking à dispo (champ) carte des zones de stationnement autour des plages dans les campings	Commune	déc-19	oui	2019
Autres sources de pollution	Men Er Bellec	propreté plages	Mise en place boîte à clopes sur le 2eme plage si bilan 2019 ++	Commune	juil-20	non	
EU	Les 2	Les synthèses de profil d'eau de baignade (tout particulièrement de Men Er Beleg) devront être revus et les risques actualisés au regard des risques identifiés sur les zones d'assainissement privées à proximité des zones de baignade.	Mise à jour des fiches de synthèse	SAUR/Commune	juin-19	en cours	en cours
EU	Men Er Bellec	Le réseau d'assainissement privé de Men Er Beleg à l'arrière de la dune à proximité de la zone de baignade devra être suivi à plusieurs niveaux :	maintien de la surveillance du niveau ou débordement Suivi du courrier de mise en demeure des propriétaires par le service Assainissement d'AQTA Investigations télévisuelles pour connaître le fonctionnement de ce réseau privé et son potentiel de surverse vers les lagunes et/ou le réseau d'eau pluvial donnant sur la zone de baignade Etude pour améliorer la praticabilité	SAUR/Commune/AQTA	juin-19	en cours	en cours
PROCEDURE	Les 2	Gestion des documents et des enregistrements) Le tableau de suivi de la documentation de devra intégrer la date permettant de gérer la version des documents applicables et enfin la liste des destinataires pour s'assurer que les documents obsolètes sont retirés sur leurs points d'utilisation	Réalisation d'un registre des documents modifiables + encart destinataire / version / date de diffusion sur chacun	SAUR	juin-20	non	



Motif
 Date de création 01/08/2018 Création
 24/07/2019 Mise à jour
 Dernière modification 30/09/2019 Mise à jour suite audit 2019
 par D LE BARS - SAUR

PLAN D'ACTION SAINT PHILIBERT							
Thématique	Plage	Observations	Actions	Responsable	Échéance	Réalisé(s) (Oui / Non)	Date réalisation
PROCEDURE	Les 2	Les messages de communication en cas de fermeture de plage au travers des supports de communication (Facebook et site Mairie) devront être préparés et validés avant leur diffusion. La procédure de crise n'indique pas les modalités de prise de l'arrêt de levée de l'interdiction de baignade ainsi que la communication autour de la réouverture. (dans les faits les acteurs connaissent les dispositions mais elles ne sont pas toujours formalisées dans la procédure de gestion de crise du 28/05/2018 et/ou du 30/06/18).	Mise à jour des procédures de communication (Mairie) : 1 - préparation des messages de communication 2 - Formalisation de la procédure de levée d'interdiction de baignade.	Commune	juin-19	oui	juin-19
PROCEDURE	Les 2	Les résultats d'analyse sont classés sur le serveur ainsi que les messages échangés sur la messagerie du service Environnement. L'ensemble des documents du système de gestion ne sont pas encore mis en ligne sur le serveur avec l'application des dispositions du chapitre 8 du classeur de certification transmis par la SAUR. La liste des documents devra être complétée par les documents créés (formulaire de surveillance, plan des réseaux notamment, arrêtés municipaux...). Les différents documents du système de gestion ont été mis en ligne sur le réseau de la Mairie et le tableau modèle de la SAUR transmis, l'adaptation du tableau avec les différents enregistrements doit être finalisée. Trois versions de la procédure de gestion de crise ont été trouvées lors de l'audit (2017 dans le classeur d'astreinte, mai et juin 2018) ou la fiche de synthèse du profil de baignade de Men Er Beleg révisée en 2018 avec une date de mise à jour au 10/04/2017. Si des améliorations notables ne sont pas engagées ce point sera classé en Non-conformité lors du prochain audit.	1 - Transmission des documents de certification sous format informatique à la commune pour mise sous serveur 2 - Mise à jour annuelle du classeur de certification et vérification des dates de MAJ des documents	SAUR	juin-19	oui	juin/juillet 2019
EU	Les 2	Le fichier des alarmes est reçu par les équipes de la SAUR Eau de Baignade qui transmettent ensuite en cas d'évènement pendant la saison de baignade les informations à la commune. L'alarme niveau haut de Kernevest survenue le 25/07/18 n'a pas été transmise de manière formalisée comme défini dans le protocole de surveillance (412 minutes > 1 heure). Le PR privé de Men Er Beleg à proximité de la plage n'est pas télésurveillé. Une prise de contact a été réalisée depuis mars mais le mauvais syndic a été contacté. Le syndic concerné CAGL a un contrat d'entretien mais aucune surveillance active n'est pour l'instant prévu dans la démarche de gestion active.	1 - Renforcement des consignes d'application de la procédure d'alerte (SAUR) en cas d'alarme débordement PR. 2 - Prise de contact avec Syndic PR Men Er Beleg	1 - Saor 2 - Commune	juin-19	oui	1 - oui - cf mail consignés Saor du 7/06/2019 2 - Courrier réponse syndic reçu par mairie le 15/11/18
EU	Les 2	La géolocalisation des non conformités d'assainissement (collectif et non collectif) pourrait être partagée avec les équipes d'AQTA et un indicateur mis en place pour le suivi de la mise en conformité des installations du bassin versant.	Mairie + AQTA - Mise en place d'un protocole de suivi et de représentation des mises en conformité AC et ANC	Commune + AQTA	juin-19	en cours	en cours
EU	Les 2	Réhabilitation des ANC sur les BV des plages	Arrêté du maire portant un périmètre de zone à enjeu sanitaire pour la réhabilitation des ANC à 500 m du littoral	Commune	juin-19	oui	juil-05
EU	Kernevest	Sécurisation du PR de PORT DUN - impact plage de Kernevest + ostréicole	Nouveau poste, doublement du débit des pompes, bassin tampon + traitement H2S au point de refoulement + modification du circuit de refoulement	AQTA	nov-19	non	
EU	Les 2	Maîtrise des projets d'assainissement	Etude de zonage d'assainissement	AQTA	déc-19	en cours	en cours
EP	Les 2	Maîtrise de la gestion des eaux pluviales	Révision du schéma directeur assainissement des eaux pluviales dans le cadre du PLU	Commune	déc-19	oui	2018/2019
EP	Men Er Bellec	Maîtrise de la gestion des eaux pluviales - plage de Men er Bellec	Nettoyage et accessibilité de l'étang de Men er Bellec - procédure vis-à-vis du propriétaire	Commune	déc-19	non	
EP	Les 2	limiter les rejets dans le réseau EP	relevé des grilles EP pour installer des macarons "la mer commence ici"	Commune	déc-20	non	